L'Oreiller du Roy

numéro 1

www.morinie.com

Editorial

Fin 2006, François CARON, Matthieu FONTAINE et Thomas DELVAUX fondent le site www.morinie.com.

Nouveau vecteur consacré à l'histoire de l'Artois et de la Flandre, plusieurs aspects y sont développés : l'actualité du patrimoine local, la publication de relevés et d'inventaires, la parution de travaux scientifiques.

L'actualité patrimoniale est parfois brûlante : la restauration difficile de la cathédrale de Saint-Omer ou les menaces sur l'église de Lumbres sont là pour nous le rappeler douloureusement. *A contrario*, la restauration de la cloche d'Inghem ou les fouilles à Thérouanne donnent la mesure que les pouvoirs publics peuvent donner à la défense de la culture. www.morinie.com. se veut une vitrine objective du destin de notre héritage commun.

Depuis quelques temps, le développement de ressources électroniques et la diffusion massive de documents de nature historique donne une facilité d'accès inégalée. La recherche en archives est-elle à l'agonie ? La récente polémique sur l'opportunité de mettre à disposition de nombreuses collections *via* le site googlebooks est symptomatique des craintes qui existent sur le devenir de la publication en France. Ces mutations ne peuvent pas affranchir l'historien de l'étude des sources patiemment dépouillées au cœur des fonds documentaires. Corollaire de www.morinie.com, cette nouvelle publication, l'*Oreiller du Roy*, vise à faciliter l'accès aux ouvrages illustrant le cadre de vie des Morins.

Les animateurs du site www.morinie.com s'efforcent par leurs publications, de mieux faire connaître l'histoire de cette contrée. Que ce nouveau périodique y contribue !

Thomas DELVAUX
directeur de publication de l'*Oreiller du Roy*

Sommaire

- Une guerre diplomatique au nord de la France
- Un terrier de la seigneurie de Ligne
- Le lignage des seigneurs d'Enquin de 1427 à 1776
- Le souci dynastique chez les Créquy
- Autour de l'expression "*l'oreiller du roi de France*" employée en parlant de l'ancienne ville de Thérouanne

ISSN : 1961-9871
L'*Oreiller du Roy* – juin 2008

Avec Charles-Quint, suivons la résurrection d'un nouvel *Oreiller du Roy de France* …

Louis XIV en costume de sacre
par Henri Testelin (1648)

Une guerre diplomatique au nord de la France

par
Thomas DELVAUX[1]

Le 07 juin 1654, Louis XIV est sacré à Reims. L'archevêque de Reims, Henry de Savoie-Nemours, n'étant pas ordonné prêtre, ne peut officier. L'évêque de Soissons, Simon Lecras le remplace, prenant donc le pas sur les autres pairs ecclésiastiques. Ce n'est pas là la seule particularité de cette journée qui doit être vue comme un véritable préambule au "*coup de majesté*" de 1661. Ainsi, sur les six pairs laïcs, deux ne sont pas enregistrés par le Parlement de Paris (les ducs de Roannais et de Bournonville), deux sont des pairies très récentes (Elbeuf et Candale en 1581/2 et 1611), les deux derniers pairs sont de la famille proche du Roi : le duc de Vendôme, fils légitimé d'Henri IV et le duc d'Anjou, frère cadet de Louis XIV.

La garde des principaux attributs royaux

Ceindre la couronne : népotisme, faveur et dessein

Traditionnellement, le duc de Bourgogne tient la couronne pendant la cérémonie. Cette terre étant réunie au Domaine, Louis XIV choisit son frère, Philippe, pour ce faire. Faveur insigne en direction de son parent, preuve de son attachement envers sa parentèle mais aussi mise en faire-valoir d'un prince du sang devant la Couronne. La régularité du choix est également douteuse : Philippe de Bourbon n'a pas encore l'âge requis pour siéger au Parlement et d'être pair de France. A la date du sacre, il est duc d'Anjou[2] et n'a que 14 ans, 8 mois et 18 jours. Il ne peut donc prétendre à siéger comme pair-né que 3 mois ½ plus tard au plus tôt (la majorité parlementaire est fixée à 15 ans).

***Monsieur* vers 1660**
par Antoine Mathieu

Porter l'épée : un vibrant retour en grâce

Depuis 1626, il n'y a plus de connétable de France. Louis XIII a laissé vacant cet office en raison de l'importance du pouvoir que pouvait prendre cet officier. Louis XIV poursuit cette politique et devient le seul chef des armées. En 1654, l'épée, traditionnellement dévolue au pair de

[1] Thomas DELVAUX, *La stratégie matrimoniale des familles ayant accédé à la pairie (1498-1791)*, mémoire de DEA, université d'Artois, 2001-2002.
[2] Il est duc d'Orléans en 1661.

Flandre ou au connétable, est portée par Artus Gouffier, duc de Roannais. En 1615, son grand-père a été reconnu coupable du crime de lèse-majesté avec Condé : l'infamie n'est pas négligeable, Louis Gouffier aurait voulu faire entrer Condé, alors en guerre ouverte contre le Roi, dans Poitiers où se trouvait la Cour. Le 15 octobre 1631, il fut décapité en effigie et ses biens réunis à la Couronne. Il est donc patent que la famille Gouffier revient en grâce 23 ans plus tard en devenant le bras armé du Roi.

L'étendard : une bannière politique du *Roi-Soleil*

Le duché de Bournonville écartelé entre France et Espagne

En août 1651, Alexandre 1er fait donation à son second fils Ambroise de son duché de Bournonville au détriment d'Alexandre II, partisan de la monarchie espagnole. En septembre 1652, Louis XIV érige le duché de Bournonville en pairie "*pour d'avantage obliger ledit sieur duc Ambroise de Bournonville à s'attacher a notre service*". Le récipiendaire présente sa requête au Parlement, en vue de sa réception, le 07 décembre 1652 … aucune suite n'est donnée en raison des doutes qui subsistent envers cette famille déchirée le long de la frontière avec le roi Catholique. Alexandre II de Bournonville, frère aîné d'Ambroise, vient d'être promu prince par le roi d'Espagne, confisquant par la même occasion une partie non négligeable des terres familiales : la concession de la pairie à Ambroise de Bournonville est très probablement une réponse du roi de France à son oncle ; sa présence au sacre de Louis XIV et le port de l'étendard de guerre est sans doute un acte politique.

Le 03 août 1653, la Fronde est terminée suite à la prise de Bordeaux par les armées du Roi. Le 30 septembre, Condé prend Rocroi à la tête des troupes espagnoles. Fin décembre, le roi renouvelle en personne sa déchéance et la condamnation à mort : "*contre Messire Louis de Bourbon, prince de Condé, atteint et convaincu des crimes de Leze Majesté et de Félonie, déchu du nom de Bourbon, de la qualité de Premier prince du Sang, et de toutes les prérogatives dues à sa naissance.*" Le 28 mars 1654, à deux mois du sacre, Louis XIV condamne une nouvelle fois Condé à mort pour crime de haute trahison : les opérations militaires conduites au Nord sont une préoccupation majeure de la Couronne et l'utilisation politique possible du duc de Bournonville lors du couronnement est plus importante que le refus d'enregistrement de la part d'un Parlement encore en lutte contre le pouvoir.

Le *Grand Condé*
par David Tenier *le Jeune*

Une décision royale contestée

Cet épisode n'est que le second acte d'une pièce commencée sous Henri IV. Déjà, les lettres d'érection de la terre de Bournonville en duché avaient eu toutes les peines du monde à être tolérées après un brevet de surannation (03 avril 1602), des lettres de jussion (06 décembre 1602) et des lettres de confirmation (septembre 1651) "*à cause de ce qu'il* [Alexandre 1er] *auroit pris femme au pays de Flandres* [Anne de Melun]". En effet, le père de celle-ci est gouverneur de Tournai et capitaine-général des Etats des Pays-Bas, sa mère fait partie d'une des branches espagnoles des Montmorency. Ainsi, Alexandre 1er de Bournonville "*auroit fait sa*

demeure ordinaire [en Espagne], *jusques à la guerre déclarée qu'il auroit quitté le parti d'Espagne et seroit venu en France rendre ses services […] comme notre fidele sujet et veritable François, ainsi que ledit exposant son secon fils.*" Il est alors évident que le Parlement soit réticent à accorder la pairie à une famille à peine naturalisée alors que certains de ses membres, et héritier présomptif de surcroît, sont encore en guerre ouverte avec la France.

L'érection en duché, opérée par Henri IV, était déjà un moyen de pousser les Bournonville à prendre le parti de la France et non comme remerciement de services rendus. les assurances de Louis XIV ne sont pas pour tranquilliser le Parlement : "*pour d'avantage obliger ledit sieur duc de Bournonville à s'attacher a notre service.*"

Intervention royale et vie de famille

L'arbitrage royal pronant la paix dans les foyers

Louis XIV ne s'est pas détourné de Bournonville au lendemain de son sacre. L'octroi de cette pairie a d'ailleurs compliqué largement la situation. Le titulaire du duché, Alexandre 1er, s'est défait de ses titres au profit de son second fils, Ambroise. L'aîné, Alexandre II, fronde le pouvoir royal et paternel en servant le roi d'Espagne qui l'a fait prince de Bournonville en confisquant les terres familiales. On a donc, un père sans terre ; un fils prince-félon, pair présomptif, et un fils cadet, pair spolié. En 1660, Louis XIV souhaite accomoder les différents entre les deux frères en accordant les "*mêmes entrées et traitemens en sa cour*" à l'aîné. Le 25 septembre 1660, Alexandre II et Ambroise effectuent une transaction : quelques terres sont rétrocédées à l'aîné contre l'acceptation de la donation de 1651. L'aîné est appelé "duc et prince de Bournonville", son cadet "duc de Bournonville". Mais alors, on peut se demander lequel des deux frères aurait siégé au Parlement et quelle voix est à prendre en considération en cas de désaccord. Le Parlement de Paris, au vu de la situation familiale et de cette position bancale, n'a jamais accepté d'enregistrer cette pairie.

Alexandre II, prince de Bournonville

Ambroise, duc de Bournonville, pair de France

Pour simplifier, la transaction prévoit le mariage des enfants : le fils aîné d'Alexandre II (alors âgé de 17 mois) est fiancé à la fille d'Ambroise (4 ans) : "*ce que les peres promettent de procurer autant qu'ils pourront sans y necessiter ni contraindre leurs enfans qui demeurerons libres et neanmoins seront invitez et persuadez de s'unir par mariage, et au cas qu'il ne pût s'accomplir et que ledit seigneur duc vint à deceder sans enfans mâles ledit duché de Bournonville retournera audit seigneur duc et prince, et à ses enfans mâles en payant par eux au denier 30 le prix et valeur dudit duché selon ce qu'il sera estimé.*" Cette transaction a été

conclue grâce à l'arbitrage du prince de Condé, ce qui dit assez l'importance de cette affaire. Le mariage ne se fit pas, le fiancé mourant à la fin du mois.

Une stratégie familiale frontalière

Cette fusion avortée de deux stratégies matrimoniales radicalement différentes est l'aboutissement d'un rapprochement des Bournonville depuis Oudart époux de Marie-Christine d'Egmont en 1579, fille orpheline de Lamoral, chef protestant décapité en 1568. De cette alliance naît la dichotomie de la parentèle de ce lignage : l'opposition "espagnole – protestante" du XVI° siècle devient "espagnole – française" quelques décennies plus tard. Le fils d'Oudart, Alexandre 1er, prend alliance du côté espagnol en 1611 avec Anne de Melun dont le frère obtient le collier de la Toison d'or en 1621 (brevet 351), trois ans avant son beau-frère (brevet 359). La mère d'Anne de Melun renforce également cette tendance hispanique : Hypolite de Montmorency-Bours fait partie de la branche espagnole de cette famille. Là encore, depuis l'héritage des Saint-Omer Morbecque, cette dynastie est séparée par la frontière : une partie reste fidèle à la France, les princes de Robecque passent sous domination des Rois Catholiques.

Fontaine des comtes Egmont et Hornes
(Petit-Sablon de Bruxelles)

La paix de Vervins, le 02 mai 1598, semble être à l'origine de la recrudescence de l'ambiguïté des Bournonville, débarrassés de la tentation protestante. La guerre avec l'Espagne n'a pas eu les résultats escomptés : fidéliser la noblesse locale est alors une manière originale de poursuivre autrement le conflit. En 1600, Henri IV érige la baronnie de Houllefort en duché de Bournonville. Cette opération de séduction est un échec : le Parlement est réticent, Alexandre de Bournonville reste fidèle à la Couronne espagnole en épousant Anne de Melun en 1611 et en acceptant la Toison d'or en 1624.

L'équivoque s'affirme en 1655/6 à l'occasion des mariages des enfants d'Alexandre 1er. L'aîné épouse une espagnole (Jeanne de Ligne-Arenberg) le 03 mai 1656, le cadet une française (Lucrèce de la Vieuville) le 29 avril 1655. Le troisième fils choisit également de soutenir la Couronne hispanique : Jean-François se marie avec Marie de Parapertusa puis Marie de Sainte-Aldegonde après 1660. Il semble alors assuré que les Bournonville jouent un double jeu et que la "brouille familiale" n'est peut-être qu'un faux-semblant pour s'attirer les grâces royales de part et d'autre de la frontière. Tant d'alliances pro-espagnoles au lendemain de l'octroi de la pairie et d'une présence remarquée au sacre ne manquent pas d'être troublantes : la dynastie des Bournonville ne s'est pas encore détachée de l'Espagne et la tentative, ratée – mais, du point de

vue dynastique, n'était-elle pas simplement le maintien du *statu quo* diplomatique en ne visant qu'au rassemblement du patrimoine dispersé entre les deux frères ? –, de 1660 n'y change rien.

Frontière politique et frontière du sang

Politique conjoncturelle ou constante diplomatique au sein de chacune des branches évoquées ? La réalité est plus complexe même si une tendance se profile. La descendance agnatique d'Alexandre 1er s'éteint rapidement : celle d'Alexandre II s'éteint avec son petit-fils Philippe, Ambroise n'a qu'une postérité féminine, Jean-François a deux fils qui ne donnent ensuite qu'un petit-fils. Cependant, l'analyse des alliances tant masculines que féminines permet d'obtenir un panel représentatif de la stratégie matrimoniale employée par branche.

Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse (1678-1737) par Hyacinthe Rigaud

Ainsi, alors que la descendance de Jean-François de Bournonville s'allie par deux fois dans la maison d'Ursel, originaire du Saint-Empire ; les filles d'Alexandre II s'allient parmi les plus grandes familles des Pays-Bas (Croÿ-Solre, Oignies), prolongeant ainsi le rapprochement dynastique opéré par leur père (Ligne-Arenberg). Ces unions renforcent des liens présents antérieurement, que les rois d'Espagne couronnent par l'octroi de Grandesses aux Ligne-Arenberg[3], Croÿ[4], et Egmont, principaux représentants de cette dignité en Flandre[5]. (**Tableau 1**). La descendance d'Alexandre III de Bournonville s'inscrit très rapidement dans les plus grandes familles détentrices de la pairie (Albert de Luynes, Durfort) soulignant un rapprochement entre les deux branches des Bournonville. La fille d'Ambroise, Marie-Françoise épouse Anne-Jules de Noailles dont les nombreux enfants sont des familiers de la Cour (**Tableau 2**). Ces alliances touchent plusieurs composantes de l'entourage direct du roi de France : ses ministres (Mazarin, Louvois), la très haute noblesse française (Albert de Luynes, Crussol d'Uzès, Durfort, Estrées, Gramont), la famille proche des favorites de Louis XIV (La Vallière, Montespan) jusqu'à s'approcher au plus près du sang royal (Maintenon, comte de Toulouse). C'est la dernière marche à laquelle un sujet peut oser prétendre, faisant tomber le rideau du scénario dynastique. Suivant l'étiquette, les souverains ne peuvent épouser que leurs égaux, atteindre la personne royale à travers ses parents constitue donc un aboutissement dans l'ascension d'une dynastie parvenue à la fin de son *cursus honorum*.

L'union dynastique des Bournonville souhaitée en 1660 resta un mythe. Les tentatives françaises restent sans lendemain suite à l'extinction de la descendance mâle d'Ambroise. La famille de Bournonville reste espagnole par la postérité de Jean-François, fidélité entretenue par Philippe V. Cette situation ne manque pas d'être ironique : le titre de duc de Bournonville, non

[3] Georges Martin, *Histoire et généalogie de la maison de Ligne et d'Arenberg*, 2 tomes, Lyon, 2003
[4] Georges Martin, *Histoire et généalogie de la maison de Croÿ*, Lyon, 2001
[5] J. G. Imhof, *Recherches historiques et genealogiques des grands d'Espagne*, Amsterdam, 1707, p. XXII.

enregistré, est juridiquement viager pour Alexandre 1er mais persiste jusqu'au milieu du XVIII° siècle[6]. De plus, ce conflit familial, né durant l'antagonisme franco-espagnol de l'aube du XVII° siècle, s'achève – sans vrai vainqueur – un siècle plus tard ... les pays alliés mais la parentèle divisée. Les derniers porteurs du nom de Bournonville intègrent en leur sein toute l'ambiguïté de ces circonstances à la fois ducs en France et Grands d'Espagne[7] jusqu'à Michel de Bournonville qui obtient ces titres[8] au lendemain de la paix d'Utrecht[9] symbole de l'amitié franco-espagnole.

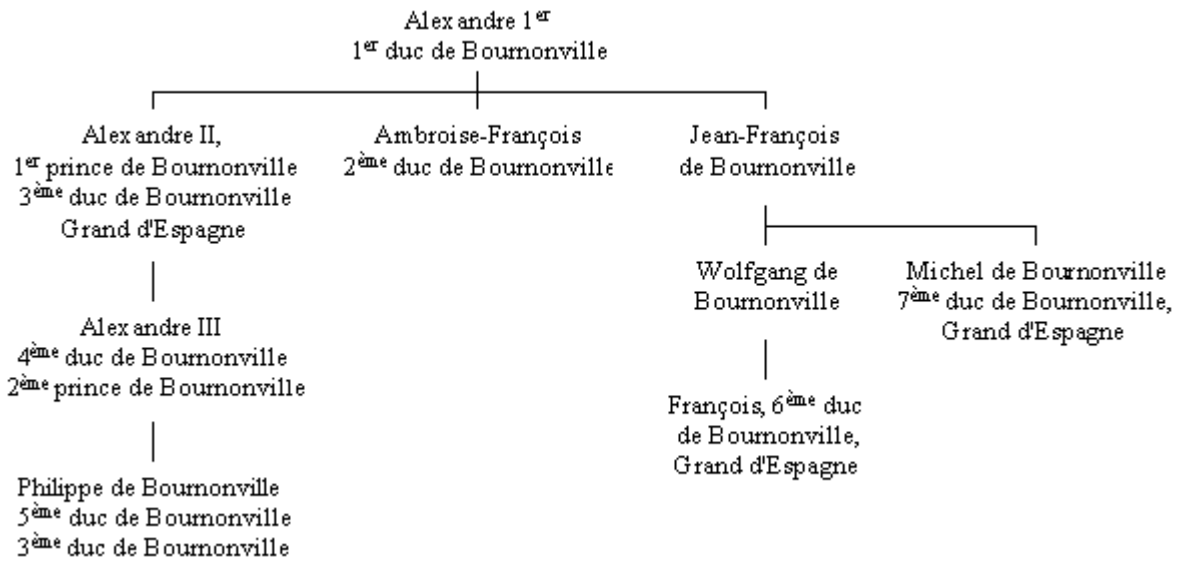

Lors de son sacre, il est indéniable que Louis XIV, malgré ses 16 ans, a souhaité lancer un signe fort en choisissant ainsi son bras armé. Véritable programme politique qu'il convient de voir comme un prélude à 1661, puis de l'ensemble de son règne. C'est là le premier acte de domestication de la grande noblesse … en l'utilisant à ses propres dépends.

[6] Charles Philippe Albert de Luynes, *Mémoires du duc de Luynes sur la cour de Louis XV (1735-1758)*, Paris, 1863, p. 177

[7] On note au passage toute la prudence des rois d'Espagne qui ne souhaitèrent pas créer une Grandesse héréditaire, jugeant la fidélité des Bournonville trop aléatoire contrairement à leurs cousins français. En effet, si la pairie ou l'hérédité ducale doit être enregistrée au Parlement, la Grandesse est à l'usage exclusiment discrétionnaire du roi d'Espagne qui l'attribue différemment suivant les modalités de la concession (*cf.* Imhof, *op. cit.*, p. XVII). Pour chacun des Bournonville qui ont été distingués de cette qualité, l'hérédité n'a jamais été évoquée.

[8] Il n'est duc que de courtoisie : Philippe V le nomme Grand d'Espagne en 1715 mais n'a aucun pouvoir sur un titre français que Michel de Bournonville utilise de sa propre initiative.

[9] Philippe de Courcillon Dangeau, *Journal du marquis de Dangeau*, tome XV, Paris, 1854, p. 158
Louis de Rouvroy de Saint-Simon, *Mémoires complets et authentiques du duc de Saint-Simon*, tome 35, Paris, 1853, p. 74

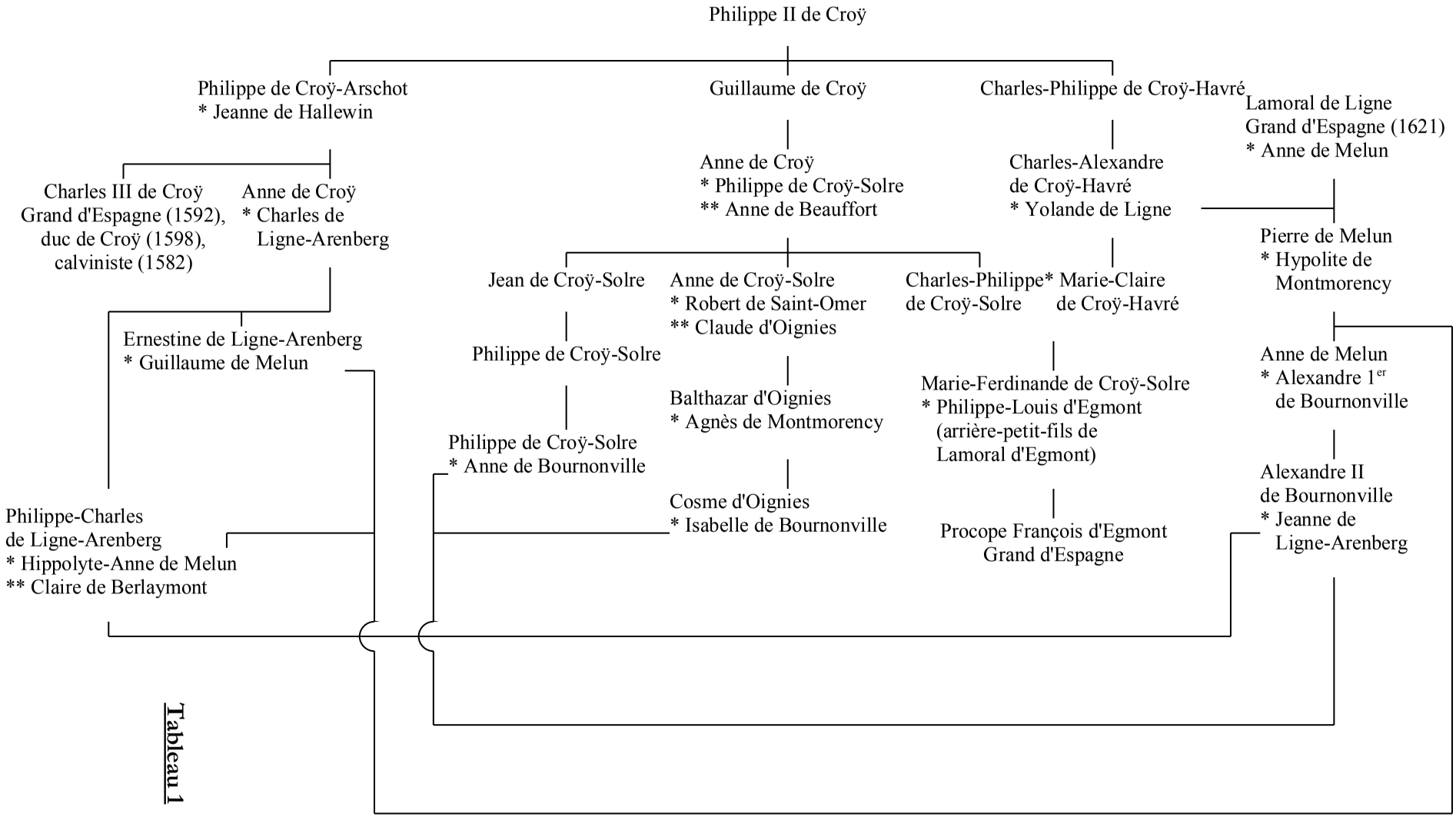
Philippe II de Croÿ
Philippe de Croÿ-Arschot
* Jeanne de Hallewin
Guillaume de Croÿ
Charles-Philippe de Croÿ-Havré
Charles III de Croÿ
Grand d'Espagne (1592),
duc de Croÿ (1598),
calviniste (1582)
Anne de Croÿ
* Charles de
Ligne-Arenberg
Anne de Croÿ
* Philippe de Croÿ-Solre
** Anne de Beauffort
Charles-Alexandre
de Croÿ-Havré
* Yolande de Ligne
Lamoral de Ligne
Grand d'Espagne (1621)
* Anne de Melun
Pierre de Melun
* Hypolite de
Montmorency
Jean de Croÿ-Solre
Anne de Croÿ-Solre
* Robert de Saint-Omer
** Claude d'Oignies
Charles-Philippe
de Croÿ-Solre
* Marie-Claire
de Croÿ-Havré
Ernestine de Ligne-Arenberg
* Guillaume de Melun
Philippe de Croÿ-Solre
Balthazar d'Oignies
* Agnès de Montmorency
Marie-Ferdinande de Croÿ-Solre
* Philippe-Louis d'Egmont
(arrière-petit-fils de
Lamoral d'Egmont)
Anne de Melun
* Alexandre 1er
de Bournonville
Philippe de Croÿ-Solre
* Anne de Bournonville
Cosme d'Oignies
* Isabelle de Bournonville
Alexandre II
de Bournonville
* Jeanne de
Ligne-Arenberg
Philippe-Charles
de Ligne-Arenberg
* Hippolyte-Anne de Melun
** Claire de Berlaymont
Procope François d'Egmont
Grand d'Espagne

Tableau 1

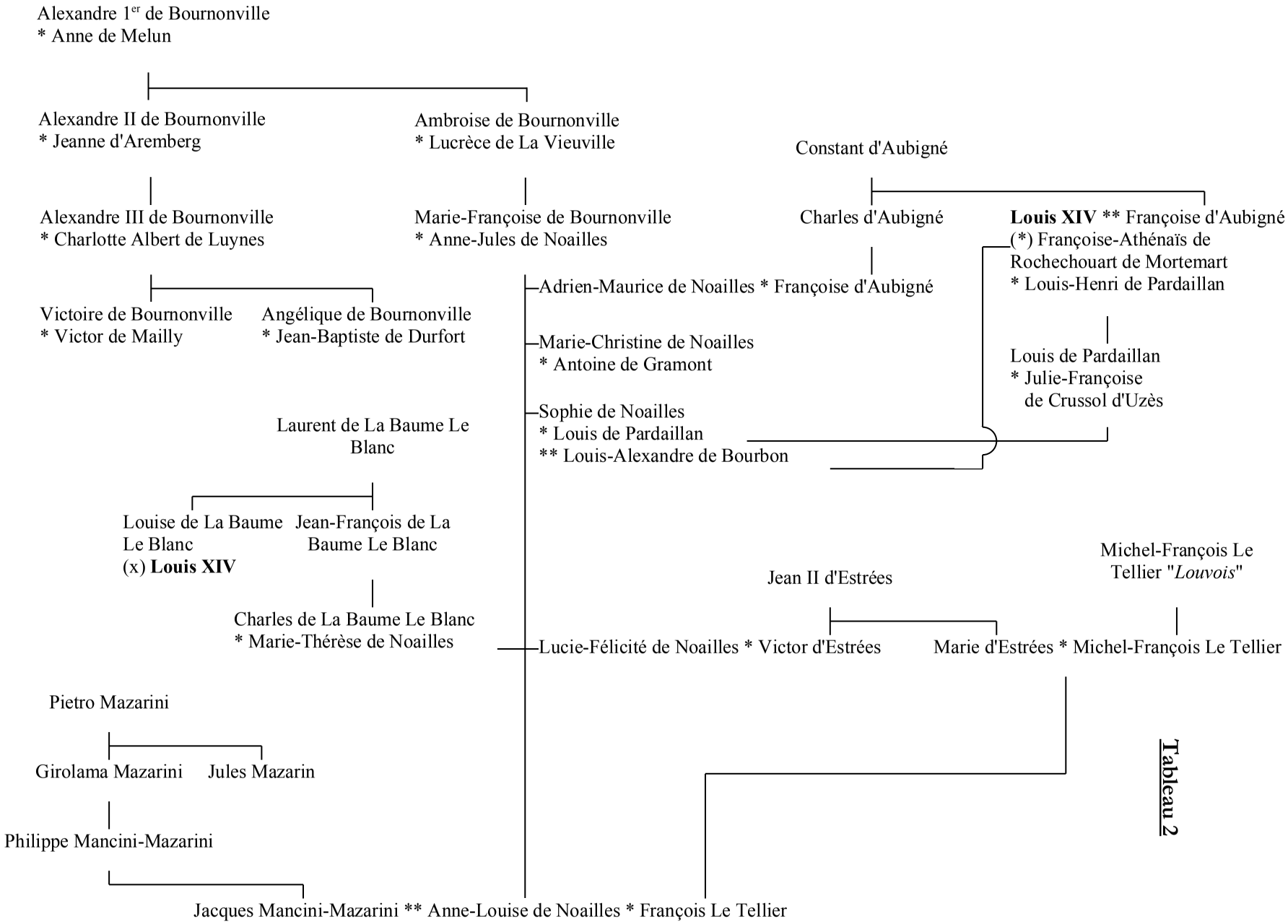
Alexandre 1er de Bournonville
* Anne de Melun
Alexandre II de Bournonville
* Jeanne d'Aremberg
Ambroise de Bournonville
* Lucrèce de La Vieuville
Constant d'Aubigné
Alexandre III de Bournonville
* Charlotte Albert de Luynes
Marie-Françoise de Bournonville
* Anne-Jules de Noailles
Charles d'Aubigné
Louis XIV ** Françoise d'Aubigné
(*) Françoise-Athénaïs de Rochechouart de Mortemart
* Louis-Henri de Pardaillan
Adrien-Maurice de Noailles * Françoise d'Aubigné
Victoire de Bournonville
* Victor de Mailly
Angélique de Bournonville
* Jean-Baptiste de Durfort
Marie-Christine de Noailles
* Antoine de Gramont
Louis de Pardaillan
* Julie-Françoise de Crussol d'Uzès
Sophie de Noailles
* Louis de Pardaillan
** Louis-Alexandre de Bourbon
Laurent de La Baume Le Blanc
Louise de La Baume Le Blanc
(x) Louis XIV
Jean-François de La Baume Le Blanc
Michel-François Le Tellier "Louvois"
Jean II d'Estrées
Charles de La Baume Le Blanc
* Marie-Thérèse de Noailles
Lucie-Félicité de Noailles * Victor d'Estrées
Marie d'Estrées * Michel-François Le Tellier
Pietro Mazarini
Girolama Mazarini
Jules Mazarin
Philippe Mancini-Mazarini
Jacques Mancini-Mazarini ** Anne-Louise de Noailles * François Le Tellier

Tableau 2

A.M. Saint-Omer, ms ville 1444

Terrier de la seigneurie de Ligne, fin XVIIe siècle.

Transcription de
Matthieu FONTAINE

*18 folios en deux cahiers, papier 22 * 34 cms, ni numéroté, ni folioté. Les cinq derniers restés blancs. Sur le dernier est écrit d'une écriture postérieure : « Copie d'un terrier contenant la declaration des manoirs jardin prey terres et autres heritages tenus et mouvans de la terre et seigneurie de Ligne (mouvante du baillage d'Aire) &a lez St-Omer comme a St-Martin au Lart, Serques, Houlle, Moulle, Esperlecques »*

« Registre et terrier contenant la declaritions particuliere des manoirs jardin preÿ terre et autres heritaige tenus et mouvans de la terre et signourie de Ligne se consistant en plusieurs beaux droicts, rentes signourialle et aultre redevance lez la ville de St-Omer comme au Nart le villaige de Serques, Moulle, Houlle et Esperlecque circonvoisin audicte St-Omer, selon les raports ÿ faictz par chacun des subiects et tenanchier soubz leur sings et merque pour ce quil tiennant cottierement de madamoisselle Jenne le Normand, da[moisel]le ducicts Lignes, Hudes, Fontaine, Bonicourt la Marliere et vicontesse de la terre et signourie de Serque, mis es mains de Anthoine Delehedde baillÿ et recepveur pour ladicte damoisselle dudicte Ligne appendence et dependence lesquelle raports ont estez recheu prins et aceptez sans prejudice neanptmoins que sÿ plus ou moins ÿ avoit de lamende par lesdicte subiects et rentiere particulierement soubz les mesme droicts peine et amende portés par la coustume du bailliaige d'Aire duquelle ladicte terre et signorie dudicte Ligne est tenue et mouvante et laquelle seroit sucedée a ladicte damoisselle par le trepa de feu Loÿs Normand en son vivant et escuier sr desdict lieux decedé le 1er jour d'aoust 1624 et laquelle declarations se faicts pour les heritaige cottier et consecutivement pour les feodaulx le tout sans prejudice comme dessus et selon que cÿ apres sera plus particulierement declarez du grand arentement sont tenus en cotterie ceux que sensuit scavoir 72 mesure ½ de terre desdicte doibvent les tenanchiers pour au jour de noel sur peine et amendée de 3 soulz parisÿ la somme de 60 livre au pris de 40 gros la livre et ragiers de poix audicte jour de noel et une ragierre de sel au jour de st Andrieu livré en la ville d'Aire a leurs despens chacun a portion de ses heritaige et doibvent pour relief cens soubs tournoÿ pour lesdicte lxxii mesure et demÿe, et en cas de vente, don, cerition (sic, pour cession) ou transport le xe deniers pour droicts signouriaulx plua a plain contenu par lesdit d'arrentissementr de ce faisant mention

Denÿs de Wimille a cause de sa femme auparavant Jan Videlaine, scavoir ung jardin contenant unze quartiers amazé de maison, grange et aultre edifice seant audicte Ligne, listant d'amont a Dannel, d'aval vers solleil a luÿ mesme, aboutant vers mers a la rue, doibt a ladvenant de 17 soubt la mesure portant xlvi s ix d
Sel a ladvenant de 3 pinte ½ de la mesure et poil aultant quel sel.
Modo Nicolas Delehelle dem a Ligne

Ledicte au cause de sa femme auparavant Jan Videlaine pour 3 mesure demÿ quartieres de terre a labeur listant d'amont a Adrien Crespin, d'aval a Michiel Machart, aboutant vers solleil audicts Crespin, vers mers a la vefve Mathieu le Roy doibt liii s i d ob
Sel a ladvenant de 3 pinte ½ de la mesure et poix autant que sel

Ledicts a cause de sa femme pour une quartiers de jardin nommé le pres listant vers solleil et aboutant d'amont a eux mesme doibt iiii s iii d
Sel a ladvenant de 3 pinte ½ de la mesure, poix autant que sel

Ledicts pour 5 quartier de jardin a cause aussÿ de sa femme listant d'amont a luÿ mesme d'aval a Omer Caron a cause aussÿ de sa femme, vers mers a la rue de Ligne allant a Rocquestoir, portant en argent 21 soubz 3 denieres ob xxi s iii d ob
Sel a ladvenant de 3 pinte ½ de la mesure, poix aultant que sel

La vefve Mathieu le Roy auparavant vefve de Jan Videdelinne pour 9 quartier 7 verges de terre a labeure seant audite lieux, listant vers solliel a Josse du Bois escevins en la ville de St-Omer vers mers audicte Dubois, aboutant d'amont a Michiel Machart, d'aval au rivet portant en argent 38 soulz 4 deniers
xxxviii s iiii d
Sel a ladvenant de 3 pincts ½ de la mesure, poix autante que sel
Modo Jacque de Bruge a Rocquetoir

Ladicte pour 5 quartier 15 verge de terre listant vers solleil aux hoirs Rober du Valle vers mers a Pierre Scap a cause de sa femme, aboutant d'aval au chemin port en argent 23 6 denierz icÿ
xxiii s vi d
Sel a ladvenant de 3 pinct de et demie de la mesure, poix autant quel sel
Demeure a rien

Ladicte comme dessus pour 3 quartiers 14 vergs de terre a labeur listant vers solleil a Anthoine Delehedde, vers mers a Nicollas Foubert a cause de sa femme, aboutant d'amont au chemin doibte audicte jour de noel 15 soubz ung deniers ob icÿ xv s i d ob
Sel deux pinte, poix autant que sel

Omer Caron par achapt de Pierre Machart et auparavant Nicolas Machart tient 4 mesure 11 verges de jardin listant d'amont a Denis Wimille, d'amont et aboutant vers solleil et mers aux rue du Fresne, doibte audicte jour de noel 66 soubz 11 deniers icÿ lxvi s xi d
Sel a ladvenant de 4 pincte de la mesure, poix aultant que sel.
Modo Louis Caron dem a Ligne

Michiel Machart auparavant Nicolas Machart son pere tient 15 quartiers 19 verges de jardin a annois listant d'amont aux hoirs Antoine Crespin d'aval aux terre a Camp, aboutant vers solleil a la rue dudict, vers mers a Pierre Scap, doibt audicte jour 63 soubz 9 denier ÿcÿ iii^{xx}iii s ix d
Sel a ladvenant de 4 pinte de la mesure, poix aultant que sel

Ledicte Machart auparavant Nicolas Machart tient demÿe mesure demie quartiers de terre a labeure seante audicte lieu listant d'amont a Denis de Wimille, d'aval a plusieurs tourniers, aboutant vers solleil a luÿ mesme, vers mers a la vefve Mathieu le Roÿ, doibt a ladvenant de 17 sols de la mesure comme les partÿe cÿ dessus, portant audict jour 10 soubz 7 deniers ob
x s vii d ob
Sel a l'advenant de 4 pinte de la mesure, poix aultant que sel

Pierre Scapt a cause de sa femme auparavant Nicolas Machart tient 6 quartiers listant vers solleil a Michiel Machart, vers mers a Josse Dubois, aboutant d'amont a Michiel Machart, d'aval au chemin quÿ maisne de Ligne a Quistedde, doibt a ladvenant de 17 soubz de la mesure doibt pour le 6 quartier 25 soubz 6 deniers
xxv s vi d
Sel a ladvenant de 4 pinte de la mesure, poix aultant que sel
Modo a Nicolas Caron demt a Aire

Les hoirs Jan Videline de St-Omer tient 9 quartier de terre a labeure seant audicte lieu listant d'amont a Josse du Bois d'aval aux chanoine de St-Omer, aboutant vers solleil a Adrien Herengelle, vers mers au chanoins Deslione, doibt auduct jour comme les article cÿ desus 38 soubz 3 deniers xxxviii s iii d
Sel a l'advenant 3 pinte ½ de le mesure, poix autant quel sel
Modo Adrien Bultel occuppeur demt a Ligne

Lesdicte Videligne tient encoire 9 quartiers de terre listant vers solleil a monsieur Dubois, vers mers a Jan Alexandre, aboutant d'amont a Michiez Machart d'aval aux chemins du rivet, doibt comme dessus doibt pour les ix quartiers 38 soult 3 deniers xxxviii s iii d
Sel a ladvenant de 3 pint et demÿe de la mesure, poix aultant que sel
Modo Marie Delehelle, vefve de Nicolas Foubert demt Ligne

Lesdicte Videlaine pour 2 mesure listant d'amont au vers chemins, d'aval a Franchois Matisar au cause de ses enfans, aboutant vers solleil aux hoirs Franchois Bultelle, vers mers a Lievin Lartisien, doibt pour les 2 mesure 34 soubz xxxiiii s
Sel a ladvenant 3 pinte et demÿe de la mesure, poix aultant que sel
[Modo] Louis Caron

Josse du Bois, eschevins a son tour de la ville de Sant Omer aparavant mettre Josse Caré tient 9 quartier 2 verges seant audict Ligne, listans vers soliel a Nicolas Foubert, vers mer aux hoirs Jan Videline, aboutant d'amont a Michie Machart, d'aval au rivet, doubt a lavenant 17 soubs la mesure xxxviii s iiii d
[Modo] Nicolas Delehelle a Ligne

Ledict pour 6 quartier auparavant ledict Caré, listant vers a l'avesne Matieu le Roy, vers mer a Nicolas Foubert, vers mer aux hoirs Jan Videlane, d'amont a Michié Machart, d'aval au chemin du rivet doibt xxv s ix d

Ledict auparavant que desus tient encoire trois quartier 6 verges seant audict lieu listant vers soliel a Pierre Scpt (sic), vers mer a la vefve Matieu Leroye, aboutant d'amont a Michie Machart, doibt xiii s iii d ob

Ledit tient encoire 9 quartiers listant d'amont a Fenchois Matisart, d'aval au hoirs Jan Videlaine de St-Omer, aboutant vers soliel a Franchois Bultel, vers mer a plusieurs, doibt xxviii s iii d
Le poix et sel pour les quattre article sy devant port ensamble i picot vi pint et demye un quar

Franchois Matisart tient 6 quartier de terre seante audict lieu listant d'amont aux hoirs Jan Videline, d'aval a Josse du Bois, aboutant vers soliel aux hoirs Franchois Biltel, vers mer a Grigore Caron, doibt xxv s vi
vi pint

Nicolas Foubert et Adrien Caron a cause de sa femme, 3 mesure 1 quartier de terre listant vers soliel a eux mesme, vers mer au chemin quy maisne de Ligne a Rocquestoir, d'amont au chemin de Ligne 17 soubz de la mesure lv s iii d

Nicolas Foubert et le dict Caron tient 3 mesure demye quartier de terre listant vers soliel a monsieur du Bois, vers mer audict Dubois, aboutant d'amont a Michié Machart, d'aval au chemin du Rivet liii s i d ob
vi pint et demÿe

Anthoine Delehedde tient une mesure demye quartier listant vers soliel a soeur Stienfort, vers mer a luy mesme, aboutant d'amont a Nicolas Leroÿ, d'aval au chemin, doibt xix s i d ob
Sel 3 pint poix autant
[Modo] Pierre Delehelle de Ligne

Lievin Fiolet a cause de sa feme tient 7 quartier de terre, listant d'amont aux channoÿ de St-Omer, d'aval a Gorge Crepin, aboutant vers soliel audict Crepin, doibt xxix s ix d
vi pint de sel, poix tan
[Modo] Nicolas Delehelle a Ligne

Nicolas Foubert et Nicolas Deannois tient 9 quartiers demy, listant vers soleil a Nicolas Bourdrel, vers Gorge Crepin, aboutant d'amont a Nicolas Roÿe, d'aval au rivet doibt xxxx s iiii d ob
3 pint ½ a la mesure
[Modo] Marie Delehelle vefve de Nicolas Foubert demte a Ligne

Le channoÿe de Lion tient [v]onze quartier de terre listant a Jenne Millon, Anthoine Delehedde, aboutant vers mer au chemin quÿ maisne de Rocquestoir a Terouaine xxxxvi s ix d
viii pinct de sel
Modo Pierre Delehelle a Ligne

Le chanoine Terÿe de St-Omer tient 7 quartier de terre a labeur seante audict listant d'amont a Jenne Videlane, d'aval a Anthoine Delehedde, aboutant vers soliel Adrien Crepin, vers mer au channoye Delion xxix s ix d
vi pint de sel
[Modo] Lievine Clodoré demte a Ecque

Adrien Crepin tient 3 mesure ½ de terre listant d'amont a Anthoine de le Hedde, d'aval a Denÿe Vimil aboutant vers soliel Adrien Crepin, vers mer a Robert Bouton doibt lix s vi d
Poix et sel port
Michel, Adrien Jacque et Nicolas, Antoine Bultel, demt a Ligne

Gorge Crepin auparavant de Pierre Herenguel une mesure demÿe quartier de terre, listant vers soliel a Nicolas Foubert, vers mer a Anthoine de le Hedde, aboutant d'aval au chemin de rivet, d'amont a Nicola le Roÿ doibt xix s i d ob
Poix et sel

Ledit Crepin pour cincq quartier de jardin listant a luy mesme, d'aval a Michié Machart, aboutant vers soliel au chemin, vers mer a drien Crepin xxi s iii d
Le sel pour les trois article cÿ dessus i picot iii pint, poix aultant

La vefve Nicolas Bourdrel tient 9 quartier de terre a labeur par cÿ devant revuÿ a la table et domaine du fault de rent non paié, de plus baillie a nouvelle rent audict Grauvet, scavoir l s tant seullement les dict 9 quartier sans poix et sel, listant vers soliel a Jan Alexandre, vers mer a Nicolas Foubert, aboutant d'amont a Mich[ié] Machart ÿcÿ l s

Les hoirs Jan Alexandre pour 2 mesures de terre vers soliel a la vefve Anthoine Lescuier, vers mer a la vefve Nicolas Bourdrel, aboutant d'amont a Michié Machart, d'aval au chemin doibt xxxiiii s
v pint

La vefve Anthoine Lescuier un quartier et demy de terre listant vers soliel a Jenne Videlaine vers mer a Jan Alexandre, aboutant d'amont a Michie Machart, d'aval au chemin des rivet, a l'avenant de 17 soubz de la mesure une pint de sel poix autant

Omer Caron tient 5 quartier ½ listant d'amont a Nicolas Foubert, d'aval a Anthoine Delehedde, aboutant vers soliel a Josse Dubois, vers mer au chemin doibt xxi s iiii d
iiii pint un quar de sel
[Modo] Louis Caron a Ligne

Arrentisement de douze sept verges de terre en plusieurs pieche nomé le arrentisement de Pierre le Febvre jadis arentisement par Pierre de le Becque, le[s] signuers dudict Ligne et viconte d'Aire, moiennant 16 soubz de la mesure et pour [t]eles desdict 12 mesure 60 soubz parisis quil est a chacun cincq soubz parisy et en cas de vente don cession ou transport le xe pour droix signouraux conparation des fran plez conne [sic, pour comme] ceulx du gran arrentisement
Pour l'an 1685 port lx lt pour poix et sel viii lt, il fault rabat lv s pour les [riez] par an
Pour l'an 1684 port autant poix et sel viii lt
Pour l'an 83 port autant poix et sel viii lt
Pour l'an 1682 port autant, poix et sel viii lt, il fault rabat pour les [riez] lv s par an
Pour l'an 86 port lx lt, pour poix et sel vi lt 8 s
Pour l'anné 87 port lx lt, pour poix et sel vi lt 8 s, il fault rabat pour les deulx [riez] lv s par an

Anthoine de le Hedde tient 2 mesure 7 de terre listant vers soliel a la linotte, vers mers aux enfens Martin Blondel, aboutant d'amont a la terre de St-Anthoine d'Aire, d'aval au chemin de Ligne doibt xxxiii s

A[ndré] Louchart auparavant Michié Louchart, tient 2 mesure de terre vers soliel a Anthoine de le Hedde, vers mer a Omer Caron, d'aval au chemin doit xxxii s
[Modo] Adrien Bultel a Ligne

Omer Caron a cause de sa feme tient 2 mesure listant vers soliel a Anne Louchart, vers mer a Matieu le Roÿ aboutant d'amont a la terre de la chapelle de S. Antoine, d'aval au chemin xxxii s
[Modo] Led Louis Caron a Ligne

La vefve Matieu le Roÿ tient 2 mesure de terre listant vers soliel a Omer Caron, vers mer a Lievin Lartisien, d'amont a la chapelle de St Anthoine d'Aire, d'aval au chemin doibt 32 s

[------] Lartisien tient une mesure de terre listant vers soliel a Maxilien Caron, vers mer a Anthoine Delehedde, aboutant d'amont a la chapelle, d'aval au chemin doibt xvi s

Anthoine Delehedde tient une mesure listant vers soliel a Lievin Lartisien vers mer a plusieurs amboutant d'amont a la p[---]e d'Aire, d'aval au chemin de Ligne doibt xvi s

Aultre arrentement nomé wulgarement Jacques dict Coppin, contenante en tottal 51 mesure 1 quartiers 7 verges submis et obligié de paié 7 soubz parisis de la mesure par chacun an au jour de nouel, pasques et st Jan Baptiste, selon que at arentie ledict Pierre de le Becques et pour relief 12 deniers de la mesure et en cas de vent don cession et transport le 10e deniers pour droix sraux, service deffrans comme les terre come cÿ devant
Pour l'an 1685 9 lt 13 s
Pour l'an 1684 9 lt 13 s
Pour l'an 1683 9 lt 13 s
Pour l'an 1682 9 lt 13 s
Pour l'an 86 9 lt 13 s
Pour l'an 87 9 lt 13 s
Pour l'an 1688 monsieur de Ligne l'a recheu luy mesme

Gregoire de le Pierre et Jan Hoolquin tient 4 mesure 10 verges de jardin amazé de maison de grange et estable seant audict Ligne, listant d'amont en partÿ a la ruelle, d'aval a Jacques Damiel (sic), vers soliel a la ruelle, vers mer au chemin de Ligne quÿ maisne a Rocquestoir, doibt
xxix s iii d par.
[Modo] Marie, vefve de Nicolas [-------] a Ligne et Jenne de le Helle vefve d'Adrien Caron

Les hoirs Jan Videlaine tient 3 mesure 3 quartiers listant d'amont a Pierre Bourdrel, d'aval a Pierre Scpt, aboutant vers mer au chemin de Casel doibt xxvi s iii d
[Modo] Michel Bultel a Ligne

Lesdicts pour 3 quartiers de terre a labeure seant en la farniers listant d'amont a Omer Caron, d'aval aux enfans de feu Robert Marche, aboutant vers solliel au chemin de Rocquestoir a Therouanne, vers mers ausdict Marche desquelle il en doibt 5 soubz 3 deniers parisÿ
v s iii d par.

Jacque Dannelle auparavant les enfans Jan Videlinne pour 6 quartiers des jardin listant d'amont a Gregoire de le Pierre, d'aval a Denis de Wimille, aboutant vers mers a la rue de Ligne, doibt 10 soulz 6 deniers parisis x s vi d par.
[Modo] Michel Galan a Ligne

Denis de Wimille a cause de sa femme auparavant Jan Videline pour 5 quartiers 10 verges de jardin seant audict lieu, listant vers solleil a la srie d'Allouoigne, vers mers a Jacque Dannelle, aboutant d'amont aux enfans Antoine Greubert, d'aval a la rue, doilt 9 soubz une deniers ob parisy icy ix s i d ob par.
[Modo] Led Nicolas Bultel a Ligne

Lesdicte de Wimille pour 3 mesure 11 verges de terre a labeure seant audicte Ligne, listant d'amont a Michiez Bultelle, d'avalle aux hoirs mestre Jacque Griselin aboutant vers soliel Anthoine Delehedde, vers mers aux chemin quÿ maine de Rocquestoir a Therouanne, doibt 21 solz 10 deniers obol parisis
xxi s x d ob par
[Modo] Led Michel Galan a Ligne

La vefve Mathieu le Roÿ pour 2 mesure 22 verges de terre abeur seant audict Ligne, listant d'amont aux hoirs Pierre du Mont, d'aval a Michies Machart, aboutant vers solleil a Anthoine Delehedde, vers mers au chemin de Rocquetoir a Therouanne, doibt 15 soubz 7 deniers ob parisis xv s vii d ob p.
[Modo] Led Jacque Bruge a Roquetoir

Michiez Machart auparavant Nicolas Mach[a]rs pour 2 mesure 22 verges de terre a labeure sant audict lieu, listant d'amont a la vefve Mathieu le Roÿ, d'aval a luÿ mesme, aboutant vers solleil a Anthoine Dehedde, vers mers au chemin de Rocquestoir a Therouanne, doict 15 soubz 7 deniers ob parisis xv s vii d ob p.
[Modo] ~~Nicolas~~ Louis Caron a Ligne

Pierre Scap pour 9 quartier de terre a beure seant en la far[niers] dudicte Lisne, listant d'amont a Jenne Videligne, d'aval a monsieur Guiluÿ, aboutant vers solleil aux hoirs Michies Bard, vers mers au chemin de Cacelle, doibt 19 soubz 4 deniers parisÿs xix s iiii d par.
[Modo] [Idem]

Monsieur du Bois pour 2 mesure de terre a labeure seant en la farnieres listant d'amont a Pierre Quenivet, d'aval aux terre de la chapelle de Rebeque, aboutant vers solleil au chemin quÿ mesme de Rocquestoir a Terouanne, vers mers a ladicte chapelle, doibt 14 soubz parisis xiiii s par.
[Modo] Led Nicolas de le Helle

Pierre Bourdrelle, pour 11 quartier ½ de terre a labeure seant en la farniers, listant d'amont a monsieur Dubois, d'aval a Pierre Quenivet, aboutant vers solleil au chemin que maisnne de Rocquestoir a Terouanne, doibt 20 soubz ung deniers ob parisis xx s i d ob par.
[Modo] Phles Quenivet a Rocquetoir

Item 33 verges de terre doibt comme dessus ii s 8 d

Les enfans de Nicolas Bourdrel pour 7 quartier ½ de terre a beure seant en la farniers listant d'amont a Monsieur Dubois, d'aval aux enfans Franchois du Rietz, aboutant vers solleil a plusieur, vers mers au chemin de Caselle, doibt 13 soubz ung deniers ob parisÿ icy xiii s i d ob par.
[Modo] Pierre Duquenoy a Glominghem

Pierre Quenivett pour 2 mesur demie quartier seant en la farniers listant d'amont a monsieur du Bois, d'aval a Pierre Bourdrel, aboutant vers solleil au chemin quÿ maisne de Rocquestoir a Therouanne, doilt 14 soulz 1à deniers ob parisis xiiii s x d ob p.
[Modo] Led Phles Quenivet a Roquetoir

Les soeure de Stienfort par achapt de George Crespin auparavant Pierre Herenguel pour 3 mesure 3 quartiers 11 verge de jardin seant audit ligne, listant d'amont a drien Crespin, d'aval a Michié machart, aboutant vers solleil a la rue dudicte Ligne, vers mers a Adrien Crespin, doibt 27 soubz parisis icy xxvii s par.
[Modo] Led Nicolas Delehelle a Ligne

Les enfans Franchois du Rietz, Jean Brice pour 11 quartiers de terre a labeur seant en la farnier, listant d'amont aux enffans Nicolas Bourdrel, d'aval a Pierre Bourdrel, aboutant vers mers au chemin de Cassel, doibt 19 soubz 3 deniers parisÿ xix s iii d par.
[Modo] Pierre Barber

Pierre Bourdrel pour une mesure de terre a labeur seant audict lieu, listant d'amont a Jan Tiran, d'aval a Jan Videline, aboutant vers solleil a plusieure, vers mers au chemin de Chassel, doict 7 soubs parisis vii s par.

Les hoirs Rober Merche pour 10 quartiers de terre alabeur en la farniers, listant vers solleil aux tourniers, vers mers a la terre de la chapelle St-Antoine de Rebeque, aboutant d'

Pierre Bourdrel pour une mesure de terre a labeur seant audict lieu, listant d'amont a Jan Tiran, d'aval a Jan Videline, aboutant vers solleil a plusieure, vers mers au chemin de Chassel, doict 7 soubs parisis

vii s par.

Les hoirs Rober Merche pour 10 quartiers de terre alabeur en la farniers, listant vers solleil aux tourniers, vers mers a la terre de la chapelle St-Antoine de Rebeque, aboutant d'amont a Monsieur Guilluÿ, doit 17 soubz 6 deniers parisis xvii s vi d par.

Lesdicte pour 3 quartiers de pareille terre listant d'amont a Jenne Videlinne, d'aval a monsieurs Dubois, aboutant vers solleil aux chemin quy maisne de Rocquestoir a Trouaine, doilt 5 soubz 3 deniers parisis v s iii d par.

Monsieurs Guilluÿ auparavant de Jacque Damand pour 5 mesure 3 quartiers de terre a beure listant d'amont a Jenne Videlinne, d'aval a plusieurs, aboutant vers mers au chemin de Cassel, doict 40 soubz 3 deniers parisis xl s iii d par.

Les hoirs mre Jacque Griselin pour 3 mesure de terre a labeure seante audicte Ligne, listant d'amont a Denis de Wimille, d'aval a la vefve Matieu le Roÿ, aboutant vers solleil a Anthoine de le Hedde, vers mers au chemin quÿ maisne de Rocquestoir a Terouaine, doibt 21 soubz parisis xxi s par.

Les vefve Mathieu le Roÿ pour une mesure de terre a labeur, listant d'amont aux hoirs mre Jacque Griselin, d'aval et vers mers au chemin aboutant vers solleil a Anthoine Delehedde, doilt 7 souls parisis vii s par.

Tous lesquelle tenanciers dudit arentement Jacquemart Wion doibvent 7 soulz parisÿ de la mesure et a la mort 12 deniers de relief de la mesure et a la vent, don et eschange ou transport le 10e deniers pour droix signouriaux sÿ doibvent comparoit au frans plaix quÿ se tennant audict Ligne trois foÿ l'an a paine de trois soubz parisis d'amende
Pour l'an 1685 port 20 lt iii s 6 d
Pour l'an 1684 port 20 lt iii s 6 d
Pour l'an 1683 port 20 lt iii s 6 d
Pour l'an 1682 port 20 lt iii s 6 d
Pour l'an 86 port 20 lt iii s 6 d
Pour l'an 87 port 20 lt iii s 6 d

Aultre arentement de quattre mesure en cotterÿe neantmoings paravant fief et la demie mesure est demouré en sa meisme nature et ce du consentement de Robert le Normand lors escuier sr dudict Ligne et lieutenant du chasteau de la ville d'Aire a la cherge de paier deux soulz de rent fonsiers de la mesure de terre quÿ est 8 soubz pour lesdict 4 mesure et a la mort tel rent tel relief et a la vente, don, cession, transport le 8e deniers pour droix signouriaux selon que plus a plin est declaretz par les lettre de ce faisant mention

Primes

La vefve Mathieu le Roy pour 2 mesures de terre seant audicte Ligne listant d'amont aux hoirs Pierre de Ro[mme], d'aval a plusieurs tourniers, aboutant vers solleil a plusieurs vers mers a Jacques le Roÿ doibt 4 soubz iiii s
[Modo] Jacque Bruge a Rocquetoir

Les hoirs Pierre de Ro[mme] tient 7 quartiers de terre a labeure seant audict Ligne listant d'amont a Anthoine Delehedde, d'aval a la vefve Matieu le Roÿ, aboutant vers solleil a Adrien Crespin, vers mers a Jacque le Roÿ, doibt 3 soubz 6 deniers iii s vi d

Anthoine Delehedde pour une quartiers de terre a la beurs seant audicte listant d'amont a son fief d'aval aux hoirs Pierre de Ro[mme] aboutant vers solleil a Adrien Crespin, vers mers a Jacque le Roÿ doibt 6 deniers vi d
Pour l'an 1685 8 s
Pour l'an 1684 8 s
Pour l'an 1683 8 s

Pour l'an 1682 8
Pour l'an 86 8 s
Pour l'an 87 8 s

Aultre rente de bled et d'argent deubt au terme de noel sur paine de 3 soubz parisÿs d'amende pour terre nommé soites racheté par les personne et pour le terre que sensuitte

Primes
La vefve Mathieu le Roy pour demÿe mesure de terre a labeure seant audicte Ligne listant vers solleil aux hoirs Franchois Bultel, vers mers a Antoine Delehedde, aboutant d'amont a Nicolas Fouber, d'aval a Jenne Videline, doibt par an audicte terme de noel une rasiere de bled a foeurs de la mesure une ob parisÿ de suitte mesure d'Aire et livré audict lieu a ses despens aussÿ bon bled que la disme de Ligne sur 3 soubz parisÿs d'amende a tel droicture et sur ce que sont tenus aultre cotiers, scavoir tel rent tel relief et a vente, don et transport le xe deniers
[Modo] Jacque Bruge a Rocquetoir

La vefve Marcq Martel pour une mesure de terre a labeure seante audicte lieux listant d'amont a plusieurs seante audicte lieux listant d'amont a plusieurs d'aval aux hoirs Jan Dufour, aboutant vers solleil Anthoine Delehedde vers mers au chemin quÿ maisne de Rocquest a Terouanne, doibt par an audicte terme de noel une obole parisie et une rasiere de bled mesure d'Aire comme la partÿe cÿ devant dudepuis rachetté a 15 sobz doibt xv s
[Modo] Robert Ca[n]ler a Rocquetoir

Les hoirs Franchois Bultel pour 5 quartiers terre a labeure seant audict lieu listant vers soleil a Lievin Bertin, vers mers a la vefve Matieu le Roy, aboutant d'amont a Nicolas Foubert, d'aval a la Linotte doilt par ans 5 quartiers de bled une obole parisis comme les parties cÿ devant
v quartiers de bled i obole par. de suitte
[Modo] Michel Bultel a Ligne

Jean Bertin pour 3 quartiers de terre a labeur seant audict Ligne, listant vers solleil a la terre de la chapelle, vers mers aux hoirs Franchois Bultel, aboutant d'amont a Nicolas Foubert, d'aval a la Linotte, doibt par an audicte terme de noel sur pine de 3 soulz parisÿ d'amende une obole parisÿe et 3 quartiers de bled mesure d'Aire a tel droicts et service que dessus
iii quartiers de bled, i ob par. de suitte

Jean de Canlers doibt 20 soubz parisis pour la mesure au lieu d'une rasiers de bled listant vers solleil a Jacque le Roy, vers mers au cemin quÿ maisne de Rocquestoir a Terouanne aboutant d'amont a Jacque le Roÿ doibt 20 soubt parisÿ icÿ xx s par. par acorre

Jacques le Roÿ a cause de sa femme auparavant Antoine Gozet pour une mesure de terre a labeurs seant en la farniers, listant vers solleil a Anthoine Delehedde vers mers a Jan de Canlers aboutant d'amont a luy mesme et doibt au jours de noel sur pine de 3 soulz parisis d'amend une rasiers de bled et une ob parisis de suitte et tel service que dessus du depuis rechetté a 12 soubz de la mesure xii s par acorre

Les enffans Jan de Romme pour 5 quartiers de terre a labeur seant en la farnier, listant d'amont aux hoirs Michiel Bert et aultre, d'aval a eux mesme, aboutant vers solleil au chemin quy maisne de Roquet a Trouanne, doilt au jour de noel une rasieres de bled et une ob parisis de la mesure livré a leur depens comme desus ÿcÿ
[Modo] Nicolas Delehelle a Ligne louée v lt

La vefve Nicolas Bourdrel pour 11 quartiers 2 vergs de terre par achapt du signeurs au lieu de 11 quartiers de bled dont est arenties a 37 soubz une deniers ob et 3 pinte de bled, listant d'amont audicte pe[-]on, d'aval a plusieure aboutant vers solleil a Nicolas Machare, vers mers aux terre de la chapelle St-Anthoine de la ville d'aire doibt audict jour
xxxvii s i d ob, iii pint de bled, par acorre

Michiel Bultel / de Ligne / pour demÿ mesure de terre a labeure seant en la farniers, listant d'amont a Jean Cobris a Denis de Wimille, aboutant vers solleil a Anthoine Delehedde, vers mers au chemins quÿt maisne de Rocquestoir a Terouanne, doilt au jour de noel une ob parisi et une demye rasiers de bled la mesme mesure et livré comme les article cÿ dessus icÿ

demy raziere de bled

Jan Cobris a cause de sa femme auparavant Jan Ledet pour demÿe mesure de terre a beure seant audicte lieu, listant d'amont a la vefve Marcq Martel, d'aval a Michiez Bultelle, aboutant vers solleil a Anthoine Delehedde, vers mers au chemin quÿ maisne de Roctoir a Terouanne, doibt audict jour de noel demÿe rasiers de bled comme les article cÿ desus icÿ

doibt vi s par acorre. Pour l'an 87 xviii lt

Anthoine Delehedde pour 3 quartiers de terre a labeur seant audict lieu listante vers solleil a luy mesme vers mers a plusieurs, aboutant d'aval au chemin du sivete allant auu pot au burre et doibt au terme de noel sur paine de 3 soubz parisis d'amend une ob parisis et 3 quartiers de bled livré en la ville d'Aire a ses despent ausÿ bon bled que la disme de Ligne a tel droicture et service que sont tenus tous les aultre article cÿ desus declaré icÿ iii quartiers i b par. de suitte.
Pour l'an 86 xiii lt iii s 6 d le blé le sgr la emporté a son logis
Pour l'an 1685 xxi lt iii s 6 d
Pour l'an 84 27 lt 18 s
Pour l'an 83 xx lt vi s
Ensuit les prisez par an pour l'an 82 xxi lt vii s

Tous lesquel terre cÿ dessus nommé soites sont submis et affectez aux droict et redevable specifiez par les article et sont les tenanchiers tenu de comparoir aux frans plaix trois fois l'an a paine de trois soubz parisis d'amend pour chacun deffailliant

Aultre rents surs les anchiens manoire en paines argent bled, lesquels se paient annuellement au jour de noel sur pine de 3 soulz parisis d'amend a cherge de telle rent tel relief a la vente, don ou transport le 10e deniers pour droicts sriaux

Primes

Les hoirs Robert Duval pour ung manoir amazé contenant 7 quartiers ou environ listant d'aval a la commune dudict Ligne, d'amont a eux mesme, aboutant vers mers aux chemin quÿ maisne de Ligne a la Caucÿ d'Ecque vers solleil audict Duval, doibt par an au terme st Andrien 14 chapon, et une poulle deux wette de pins et wette deniers dont les quatre wette de pins doibvent pesez ung quartiers de bled froment mesure de St-Omer tel rente tel relief quand les cas ÿ eschiet et a vente, don ou transport le 10e deniers

xiiii cappons, i poulle, ii wettpins wette denier

[Modo] Antoine Bultel ma[nnouvrier] a Ligne

Lesdicts hoirs du Val pour une autre manoir non amazé contenant 5 quartiers ou environ listant d'amont et d'aval a eux mesme, aboutant vers mers a ruelle vers solleil a la ~~st Andrieu~~ srie de Bria doibt par ans audicte terme st Andrieu 4 chappon deux wette deniers deux wette de pins a tel droicture et service que dessus icÿ iiii chappons, ii wette pins, ii wette deniers
[Modo] Idem

Adrien Crepin pour 6 quartiers de jardin amazé de maison et autre edifice listant d'amont au fief Adrien Heregelle, aboutant vers solleil a la comune dudicte Ligne, [--] vers mers aux terre a camp doibt par an au terme de st Andrieu 7 chappons ½ 4 soubz 6 deniers parisÿ, 4 wette deniere et 4 wette de pins tel quel que dessus tel rent tel relief a vente don ou transport le 10e deniers ÿcÿ vii chappons ½
iiii s vi d par., iiii wett deniers, iiii wett de pains
[Modo] Idem [occupeur]

Les hoirs Robert du Val pour 90 verges de jardon listant d'amont et d'aval a eux mesme, aboutante vers mers a la ruelle quy maisne de Ligne au natoÿ, doibt par an audicte terme de noel 12 soubz unge deniers ob parisis tel rent tel relief et a vent, don ou transporte le 10e deniers icÿ xii s i d ob par.

[Modo] Idem

Lesdits pour ½ mesure de jardin listant d'aval a eux mesme, d'amon a la terre de la chapelle St-Athoine de la ville d'Aire, aboutant vers mers a la ruelle quil mesne au natoÿ, doibt par an audict terme de st Andrieu 6 soubz huict deniers ob parisis telle rent telle relief et a la vente, don ou transport 10e deniers
vi s viii d ob p.

Jenne Videlaine pour 3 mesures 40 verge d'enclo a labeurs nommé a la linotte seans audit Ligne, listant vers sollel a la ruelle, vers mers a Anthoine de le Hedde, aboutant d'amont a plusieurs, d'aval a la rue quy maisne de Lagne a Chauchÿ d'Ecque, doibt par an au terme de noel ung chapon, wetz de pains et wette deniers dont les quatre font unze quartiers de bled fromend mesure de St-Omer tel rente tel relief a vente, don et transport le 10e deniers i chapon, i wette pins, i wette deniers
[Modo] Nicolas Caron demt a Aire

Gregoire de le Pierre pour 26 verges de jardin listant d'amont au flegard, d'aval a eux mesme, aboutant au flegard davard, d'aval a eux mesme aboutant vers soleil a la signorie de Bria, doibt par an sur 3 soulz parisy demend 2 chapon, 2 wette deniers, 2 vette de pains et 2 soulz parisis tel rent tel relief a vent, don et transport le 10e deniers icÿ ii chapons, ii wettes deniers, ii wetz pains
[Modo] Jenne Delehelle vefve d'Adrien Caron demt a Ligne

Les hoirs Franchois Bultel pour une mesure de jardin seant audict Ligne, listant d'amont et vers solleil a la rue quÿ mesne de Ligne a la Chaucy d'Ecque, d'aval a eux mesme, doilt par an audicte jour de noel sur paine de 3 soubz parisis d'amend 6 chappons, une poulle, deux wette de pains, deux wette deniers tel rent tel relief et a vente don ou transport le dixiesme deniers icÿ
vi chapons, i poulle, ii wette de pins, ii wete deniers
[Modo] Michel Bultel a Rocquetoir

Lesdict Bultel pour une aultre quartiers de jardin seant audict lieux listant d'amont a eux mesme, d'aval au fief Andrien Herenguelle, aboutant vers solleil a la rue de Ligne, vers mers (au ter) a camp, doilt au jour de noel sur paine et amend de 3 soubz parisÿ, deux chapons, deux wette deniers, deux wette de pins, tel rente tel relief et a vent, dont ou transport le dixiesme deniers icÿ
ii chappons, ii wette deniers, ii wette de pains
[Modo] Idem
Pour l'an 1685 14 lt xviii s [6] d par acor que monsieur a faict avecq les tenachier pour la prisez
Pour l'an 1684 13 lt xi s [6] avecq moderation que monsieur a faict
Pour l'an 1683 xiii lt ii s a cause des pert vendu moins sur le margie d'Aire et un mort sur les chemin d'Aire et un a monsieur de Ligne pour luÿ mengier et la nourÿtur des chapon
Pour l'an 1682 xvi lt xiii[i] s a cause des pert pour avoir vendu mains sur le marchié d'Aire ensuict des pert des prisez
Pour l'an 86 port xiiii lt x s 6 [d] [48 s] de pert sur xviii chapon et monsieur six chapon quil at enportez a son logis port [42 s] rest a x lt vii s x d pour l'anné 86
Pour l'an 87 port xiii lt xiii s [y compris] que deux chapon que monsieur at enportez au logis Jan Ca[ler] et ix s de blé quil ont mengié a xv chapon et la pert de la vent desdict chapon

Tous les quels anchiens mannoirs cÿ desus declaré sont tenus et chargiez de paier les rent susdicte au jour et terme de noel a paine de 3 soubs parisis d'amend specifiez par chacun article

A aultre petite rent sur les anchiens manoirs cÿ apres declaité lesquelle se doibvent paier au terme de noel precissement a paine de 3 soubz parisis d'emend et en cas de vent, don et eschange ou transport le dixiesme deniers pour droibt signouriaux et tel rent tel relief

Marie du Val pour 5 quartier ½ de terre a labeure seant audicte lieu listant d'amont a la sre d'Alouaine, d'aval aux hoirs Pierre du Mont, aboutant vers solleil a Franchois Blondelle, vers mers a Adrien Herenguel, doibt par an au terme de noel ung deniers portant parisÿ sur paine de 3 soubs parisis d'emend tel rente tel relief en vent, don ou transport le dixiesme deniers i d par.

Pierre Toullotte pour ung quartiers de terre a labeur seant audicte lieu de Ligne, listant vers a solleil a Pierre Herenguel, ves mers aux ters de la chapelle St-Antoine, aboutant d'amont a Jacque Toullotte, doibt par an au terme de noel le quart d'ung deniers parisis le quartre un d

Lesdicte pour demy mesure terre a labeur seant audict lieu, listant d'amont Machiez Machart, d'aval a Pierre Bourdrel, aboutant vers solleil a Anthoine de le Hedde, vers mers au chemin, doibt par an audict terme de noel ung ob parisis ob parisis

Michiel Machart pour 3 quartiers ½ de terre a beur samt audicte lieu, listant d'amont a luÿ mesne a Pierre Toulotte, aboutant vers solleil a Anthoine Delehedde, vers mers au chemin de Rocquestoir a Terouane, doibt par an au terme de noel 3 pitres parisis amend de 3 soub parisis sil nest poinct paietz audict jour le rief coe dessus et droict comme desdus iii pitre

Pierre Bourdrel auparavant Rober Bourdrel pour 5 quartiers 5 vergs de terre a beure seant audict lieu, listant d'aval a ver chemin de Ligne, d'amont a Pierre Toullotte, aboutant vers solleil Anthoine de Lehedde, vers mers au chemin quÿ mes,e a de Rocquestoir a Terouanne doibt par an audicte terme de noel sur paine 3 soubz parisis d'amend une deniers ob parisis tel rent tel relief en vent, don ou transport le dixieme deniers icÿ i d ob par.

Luÿ pour tierche d'une mesure de terre a labeure listant d'amont a monsieurs du Bois, d'aval a luÿ mesme, aboutant vers solleil au chemin quÿ maisne de Roctoir a L[ein]e, doit par an audict terme de noel le tiers d'une deniers parisÿ tel rent rel relief le dixiesme deniers icÿ le tierce d'une deniers par.

Monsieur du Bois esce pour ½ mesures 15 verge ou environ terre a labours listant d'amont aux enfans Robert Marcie, d'aval a Pierre Bourdrel, aboutant vers solleil au chemin, ver mer audict Marchie, doit audict terme une ob parisis tel rent tel relief et a vent, don ou transport le dixiesme deniers icÿ i ob par.

Jacques le Roÿ tient 7 quartiers de terre listant d'amont et aboutant vers soliel aux channoÿ de Lion, d'aval Anthoine Delehedde, vers mer au chemin doibt ii d ob par

Franchois Robin a cause de sa femme pour une mesure demy verg, aboutant d'amont a la seignourÿs d'Ailloane, d'aval a luÿ mesme, listans vers soliel a la terre de la chapelle de St-Anthoine d'Aire le tiers d'un deniers

Franchois Blondel et Grigoire Blondel, auparavant Martin Alexandre pour ½ mesure ½ quartier, listant vers soliel a Franchois Robin, vers mer a Mary du Val doubt ii tiers d'un d par.

Les enfans Jan de Rame pour un quartier ½ de terre listant d'amont a eux mesme, d'aval a Omer Caron, aboutant vers soliel au chemin de Rocquestoir a Terouaine doibt [----] par.

Omer Caron pour ~~un quartier et~~ 28 verges listant d'amont aux enfans Jan Derame, d'aval a Jene Videligne, aboutant vers soliel au chemin, doibt le tiers d'un deniers icÿ le tiers d'un denier par.

Tous les parties cy dessus declarés scavoir des arrentisement danchies manoire a la cherge d'une ob par. sont tenus les tenanchies de paie ladict obol press[ie]sement au jour de nouel sur pine de trois soubz par. d'amende sur chacine deffalians.

Aultre arentement de 24 mesure de terre labourable lesques estoit par cy devant [terres] reduicte en coterys du consentement des signeur a la chere paier un deniers de chacun mesure par an les tenanchiers de rent fonsiers tel rent tel relief et a vente, don, ou transport le xe deniers et au sieur de Nilfault du quelle ladict fief de 24 mesure de terre venois les tenanchiers paieroit 2 soubz de chacun mesure quy este 48 s, lesquelles 48 s ledict sieur de Milfault doibt tenir aux mesme droix, relief et essen[ce] que le dict 24 mesure estoit par cy devant submise et a affectez scavoir a 10 livre parisis de relief et 20 soubz par. de camberlages, le 5^{e} denier en vent, don, essance ou transport, le tout plus amplement contenu par les livre de ~~recipi~~ ce faisant mention

Marÿe Bart tient 10 quartier listant d'amont a Peronne Mamet, d'aval a plusieurs, aboutant vers soliel au chemin, doibt ii d ob par

[Peronne] Mamez tient 3 mesure prins en 5 mesure et le tiers d'une mesure listant d'amont Piere Bourdrel, d'aval Marÿ Bart iii d

Robert Bourdrel [Pierre en marge] tient 3 mesure de terre listant d'amont a Julien Bourdrel, d'aval a Peronne Mamez, vers soliel au chemin doibt iii d

Les hoirs Julien Bourdrel tient 3 mesure listant d'amont aux channoÿ de St-Omer, d'aval a Pierre Bourdrel, aboutant vers soliel au chemin quy maisne de Rocquestoir a Terouane, doibt iii d

Les hoirs de feu Charle Brigotte tient une mesure listant d'am[ont] a la srÿe d'Aillouane, d'aval et vers soliel et ves mer a Julien Bourdrel doibt i d

Cornil Masset tient 6 quartier et demÿ ou environ listant vers soliel a la srÿe du Natoÿ, vers mer aux fille du jardin de nostre dame a St-Omer, aboutant d'amont a la vesve Nicolas Bourdrel i d ob pi[te]

Les chanoine de St-Omer auparavant d'Anthoine Masset pour 5 quartiers de terres a labeurs seant audict lieu, listant vers solelle aux terres de la chapelle St-Anthoine de la ville d'Aire, vers mers au chemin quÿ maisne de Roqiestoir a Therouanne, aboutant d'amont a Jacques Toullotte, d'aval aux hoirs Pierre du Mont, doibt au jours de nouel ung deniers pitre sur tel droicture et service que dessus icÿ i d pitre

Lesdit chanoinne pour 66 verges listant d'amont a Monsieur du Bois, d'aval aux hoirs Julien Bourdrel, aboutant vers soleille au chemin quÿ maisne de Rocquestoir a Therouanne, doibt par an ung deniers de la mesures et les droict comme dessus ob

Monsieur du Bois eschevins de la ville de St-Omer, pour ung mesures de terres a labeur seant audict lieu listant d'amont a Jacques Toullotte, d'aval a la terres des chanoine de St-Omer, aboutant vers solleil au chemin quy maisne de Rocquestoir a Therouanne, doibt par an au jour de nouel sur paine et amende de 3 soubz parisis d'amende ung deniers tel rente tel relief et a vente, don ou transport le xe denier icy i d

Les fille du Jardin de nre Dame de la ville de St-Omer pour demÿ mesurs 6 verges et un quartier de terre a labeur seant audict lieu listant vers solleil a Cornille Masset, vers mers a Jenne Franchois, aboutant d'amont a la vefve Nicolas Bourdrel, d'aval a les terres de la chapelle St-Anthoine d'Aire, doibt par an au jour de noel ung deniers de la mesures et les droict, relief comme dessus ob pite par.

Jenne Franchois pour demÿ mesures 6 verges et ung quartier seans audict lieu, listant vers solleil aux fille du jardin Nre Dame de St-Omer, vers mers aux hoirs Adrien le Gaÿ, aboutant d'amon a la vefve Nicolas Bourdrel, d'aval aux terres de la chapelle St-Anthoine de la ville d'Aire, doibt par an au jour de noel ung deniers de la mesure et doibt droict et relief comme dessus ob par

Les hoirs Adrien le Gay pour une mesures demÿ quartier de terres a labour seant audict lieu, listant vers solleil a Jenne Franchois, vers mers a Nicolas Foubert, aboutant d'amont a la vefve Nicolas Bourdrel, d'aval a plusieur, doibt audict terme de noel ung deniers de la mesures tel rent tel relief et a vente, don ou transport le dixiesme deniers i d pite par.

Nicolas Foubert a cause de sa femme pour 9 quartier de terres a labeure listant vers solleil aux hoirs Adrien le Gay ; vers mers aux terres de la chapelle de St-Anthoine d'Aire, aboutant d'amont a la vefve Nicolas Bourdrel, d'aval a Franchois Bultel, doibt par an term de nouel ung deniers de chaqu[ene] mesure sur amende de 3 soubs parisis tel rente tel relief et a vente, don ou transport le dixiesme deniers ii d ob par.

Les hoirs Pierre Darcq pour 11 quartier de terres a labeur seant listant d'amont au sr du Natoy, d'aval a la vefve Nicolas Bourdrel, aboutant vers mers aux terres de la chapelle St-Anthoine d'Aire, lesquel unze quartier cÿ dessus il tient a la cherge de paier par an ung deniers de la mesures au terme de noel sur paine de 3 soubz parisis d'amende et a la vente, don et transport le dixiesme denier ii d ob pite par.

[En marge, dessous, est écrit : ii s par an]

Aultre arentement sur lesdict terres de 24 mesures portant 48 soubz par an deubt par ceux dudict arentement de Milfault, lesquel se paient par cy devant audict sirue de Milfault tenoit lesdit 48 soubz en fief et ung seul hommaige de la srie de Ligne reunÿ presentement au domainne de ladicte srie fault de rapport et dhomaine deservans partant est a augmenter et doibvent paier doresnavant a ceux dudict arentement cy devant declerez audict sr de Ligne par de sus l'obolle quil doibt de chaque mesures deus soubz escheant lesdit deus soubz au jour de St Jan Baptiste

Somme total porte par chacun an la soe d[-]

Item pour l'an 1685 port six vingt xv lt 6 d
Pour l'an 1684 port six vingt xii lt 8 s
Pour l'an 1683 port six vingt xi lt iii s 6 d
Pour l'an 1682 port six vingt xiiii lt iii s 6 d

Les somme port ensamble suivant la prisé

Pour l'an 1686 port un cent xxi lt xv s 6 d
Pour l'an 1687 port un cent xxviii lt viii s
Item l'ané 1688 monsieur de Ligne la recheu luy mesme au jour des Inocents au logie de son baillye Anthoine de le Hedde
Item l'anné 1689 monsieur de Ligne la recheu luy mesme les rent fonsiers de ladict srÿe le jour des Inecens au logis de Ant de le Hedde son bailly
Item l'anné 90 monsieur de Ligne la recheu luÿ mesme les rent fonsiers de ladicte srÿe le jour des Inocens de ladict srÿe au logis de Anthoine de le Hedde son baillÿ
Item l'anné 91 monsieur de Ligne la recheu luy mesme les rent fonsiers de ladte srÿe le jour des Inocens de ladite srÿe a logis Ant de le Hedde son bailly

[Au bas est écrit] : Pour la terre Anthoine

Lignage des seigneurs d'Enquin de 1427 à 1776

par
François CARON

La seigneurie d'Enquin comprenait notamment les fiefs de Sainte-Marguerite, de Dessaux, d'Ernoval, et du Val Croissant. On trouve encore à l'heure actuelle de nombreuses pièces liées à la seigneurie d'Enquin dans le Gros des Notaires de Saint-Omer, notamment dans un inventaire après décès d'Henri Charles Le Josne-Contay[1]*. Comme l'indique Matthieu Fontaine*[2]*, les Le Josne-Contay ont hérité de la terre d'Enquin par Jeanne d'Auchel, dame héritière du lieu. La transmission de la seigneurie d'Enquin peut toutefois être remontée bien au-delà de la famille d'Auchel, jusqu'à la famille de Ponche, détentrice de ce fief à la fin de la Guerre de Cent Ans.*

Famille de PONCHE[3]

Marguerite de PONCHE, demoiselle d'Enquin, Cahem[4], Upen-d'Amont, Hocquinghen et Lières [** Wallerand de Croix] * Waultier de GUISELIN, écuyer, seigneur de Quiestède, vivant en 1427. Dont : Michel de GUISELIN, qui suit.

Famille de GUISELIN
portait d'azur à trois paons d'or.

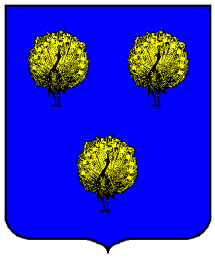

Michel de GUISELIN, écuyer, seigneur de Quiestède et d'Enquin, +.09.1513/, * Jehanne de SAINT-LEGER[5]. Dont :

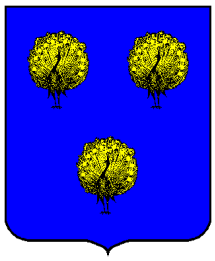

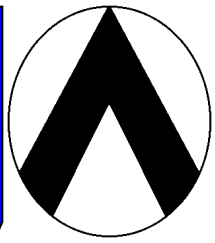

Jehan de GUISELIN, dit « *Le Josne* », écuyer, seigneur de Quiestède et d'Enquin, * Marie ou Martine de BOURNEL[6], dame de Malmy, fille de Guichard, sieur de Thiembronne, seigneur de Namps, et de Jehanne de WISSOCQ, dame de Marnès et d'Estiembèque. Dont :

[1] A.M. Saint-Omer, 4E5/1421, pièce n° 3.
[2] Matthieu Fontaine, *L'inventaire après décès de Henri Charles le Josne Contay à Capelle-sur-la-Lys, 1776 (1e partie)*. Bulletin Historique du Haut-Pays, t. XVIII, n° 71-72, 2006 pp. 44-55.
[3] armes inconnues.
[4] près de Licques.
[5] armes inconnues.
[6] d'argent au chevron de sable.

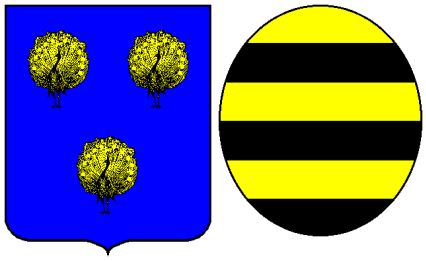

Jehan de GUISELIN, écuyer, seigneur de Quiestède et d'Enquin, *26.10.1530 Françoise de FLESCHIN[7], damoiselle du Haloy, de Beaurepaire[8], fille de Wallerand, écuyer, sieur de deux fiefs à Halloy, d'Honninghen et de Beaurepaire, et d'Adrienne de SAINT-LEGER. Dont :

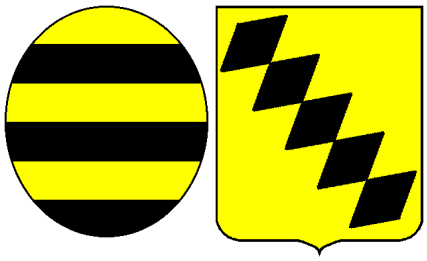

Adrienne de GUISELIN, dame d'Enquin, testa le 25.11.1581 à Aire, *08.10.1556 Jean DAUCHEL, écuyer, seigneur de Picquehem, vicomte de la Palme, homme d'armes, +/1581. Dont : Louis d'AUCHEL, qui suit.

Famille d'AUCHEL
portait d'or, à cinq losanges de sable en bande. Armes visibles dans l'église et sur les cloches d'Enquin.

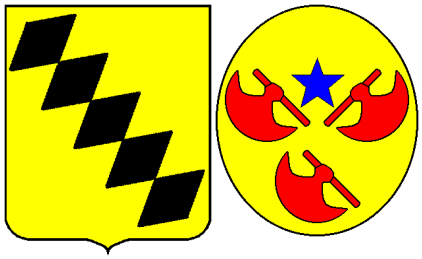

Louis d'AUCHEL, écuyer, seigneur de Picquehem, de la Palme, de Mariewoorde, Les Amoix et d'Enquin, testa le 27.04.1597 [** Adrienne de CHAMBLY], *1591 par contrat à Saint-Omer (#41) Anne de RENTY[9], dame de Delettes, +29.06.1594. Dont :

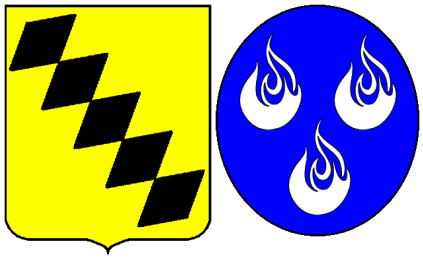

Eustache d'AUCHEL, écuyer, seigneur de Picquehem, d'Enquin, gouverneur, grand bailli et capitaine des villes, forteresse et bailliage de Lillers et Saint-Venant, *11.12.1617 par contrat à Saint-Omer (#71) Marie de BRANDT[10], °29.12.1597. Dont :

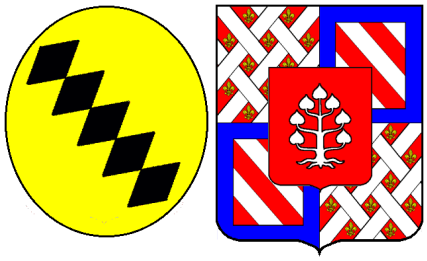

Jeanne Thérèse d'Auchel de Picquehem, dame d'Enquin, *1681 Pierre-Paul Le Josne, écuyer, seigneur de Versigny, +1686. Dont : Louis-Joseph et Robert-Ignace LE JOSNE-CONTAY, qui suivent.

[7] fascé d'or et de sable de six pièces.
[8] à Febvin-Palfart.
[9] d'or à trois doloires de gueules, ceux du chef adossées (qui est Renty), brisé d'une étoile d'azur entre les deux doloires du chef (armes naguère visibles dans l'église Saint-Pry de Béthune).
[10] d'azur, à trois flammes d'argent.

Famille LE JOSNE-CONTAY
portait écartelé, aux 1 & 4 de gueules fretté d'argent, les claires-voies remplies de lys d'or, aux 2 & 3 fascé d'argent et de gueules de six pièces, à la bordure d'azur, sur le tout de gueules au créquier d'argent[11].

Louis Joseph LE JOSNE-CONTAY, sieur d'Enquin et d'Isbergue, + s.a.

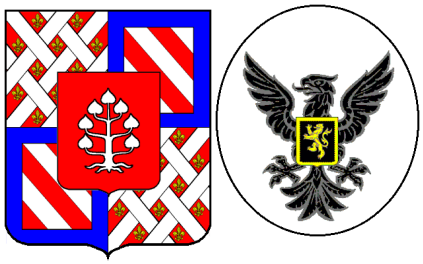

Robert-Ignace LE JOSNE-CONTAY, chevalier, écuyer, seigneur de Versigny & Capelle-sur-la-Lys, seigneur d'Enquin, b01.11.1670 Saint-Jean-Baptiste à Saint-Omer, *30.04.1704 par contrat et 12.05.1704 religieusement à Wandonne Charlotte Isbergue de DION[12], °17.10.1674 Wandonne, b18.10.1674 Wandonne, testa le 20.09.1719 au château de Capelle-sur-la-Lys, +14.10.1719, inh. choeur de l'église de Capelle. Dont :

Henri Charles LE JOSNE-CONTAY[13], écuyer, seigneur de Capelle & d'Enquin, °22.03.1712, +29.01.1776 Capelle, * Marie Claire Josèphe de LA CHAISE[14]. Dont :

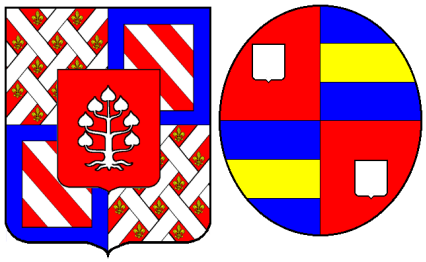

Joseph Guislain Constant LE JOSNE-CONTAY[15], écuyer, capitaine au régiment du Roi Infanterie, chevalier de Saint-Louis, °15.01.1761 Cambrai, +01.11.1840 château d'Oppy, inh. Arras, *1802 Marie Martine Félicité BOUCQUEL[16] d'HARDECOURT, °11.12.1775 Arras, +08.04.1811 Arras. Dont postérité.

[11] François Caron et Thomas Delvaux, *Un créquier au coeur d'un imbroglio héraldique*, à paraître.

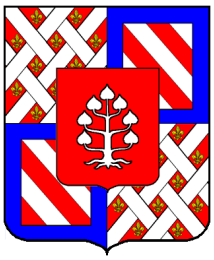

Louis Théodore LE JOSNE-CONTAY, lieutenant-colonel au régiment du Roi Infanterie, volontaire aux hussards de Damas à l'armée de Condé, chevalier de Saint-Louis, °31.05.1762 Cambrai, +15.03.1845 Arras s.a.

Sources :

- François Caron, *Ascendance d'Henri Charles Le Josne-Contay*, à paraître.
- François Caron & Thomas Delvaux, *Un créquier au coeur d'un imbroglio héraldique*, à paraître.
- Matthieu Fontaine, *L'inventaire après décès de Henri Charles le Josne Contay à Capelle-sur-la-Lys, 1776 (1e partie)*. Bulletin Historique du Haut-Pays, t. XVIII, n° 71-72, 2006 pp. 44-55.

[12] d'argent, à l'aigle éployée de sable, becquée et membrée d'or, ayant sur l'estomac un écusson de sable, chargé d'un lion d'or et bordé d'une engrêlure de même.

[13] François Caron, *Ascendance d'Henri Charles Le Josne-Contay*, à paraître.

[14] Ni M. de Kergorlay (travaillant sur les 32 quartiers de Mme de Kergorlay), ni Roger Rodière n'ont été en mesure de déterminer les armes de La Chaise. Saint-Loup ne connaît aucune famille de La Chaise dans son *Armorial*.

[15] A notre connaissance, aucun acte ne permet de savoir lequel des deux frères hérita de la seigneurie d'Enquin. Aucun ne l'utilise comme titre usuel. Nous les indiquons donc conjointement ici.

[16] écartelé : aux 1 & 4, de gueules à l'écu d'argent ; aux 2 & 3, d'azur à la fasce d'or.

Le souci dynastique chez les Créquy : l'importance des alliances mises en avant au XVIII° siècle

par
Thomas DELVAUX

"*N'eût-il de son vrai nom ni titre ni mémoire,*
D'Hozier lui trouvera cent aïeux dans l'histoire."
Nicolas Boileau, *Satire V*, Paris, 1666

Le XVII° siècle est un moment particulièrement important pour l'étude de la famille de Créquy. Ainsi, en 1611, leur fief de Lesdiguières est érigé en duché-pairie, celui de Poix-Créquy eut le même destin en 1652. Dans l'intervalle, la littérature généalogique de cette famille s'agrandit de l'*histoire généalogique de la Maison de Créquy*, que le sieur de Valle rédige en 1623. La fin du siècle est marquée par la parution en 1674 de l'*histoire généalogique de la maison de France* du père Anselme, la seconde édition publiée peu après en 1712, puis la troisième, de 1725 à 1733. L'étude des grandes familles est alors à la mode, les parutions foisonnent et se multiplient : André Duchesne dévoile son *histoire de la Maison de Chastillon-sur-Marne* en 1621, son *histoire de la famille de Montmorency* en 1624 puis *l'histoire généalogique des Maisons de Guines, d'Ardres, de Gand et de Coucy* en 1631, *l'histoire généalogique de la Maison de Béthune*, en 1639. Au même moment, Pierre puis Charles d'Hozier accumulent les preuves de noblesse pour forger une monumentale *généalogie des principales familles de France*.

L'usage est aujourd'hui de combattre ce travail ou de lui faire supporter des objectifs dont il était à l'origine totalement étranger. Pour quelques cas avérés (et punis) d'infractions[1], on a remis en cause l'intégralité d'un travail de recherches dont les preuves patiemment accumulées sont, dans certains cas, aujourd'hui disparues[2]. A des fins de défendre à tout craint le thème de la "*mythologie domestique*" (qu'il faudrait définir), on globalise les généalogistes du XVII° siècle et on nie des renseignements que l'on ne trouve parfois que par eux. Mieux ! Par méconnaissance totale de ces sources, on parvient même à justifier la critique de l'un de ces auteurs par un autre, sans prendre en considération les liens qui les unissent.

Les Créquy sont un bon exemple pour une étude de la bibliographie généalogique à l'époque moderne. Mais qui sont-ils lors du "*Grand Siècle*" ? On reproche aux généalogistes d'être en permanence soudoyés par les familles qu'ils étudient : il convient d'abord d'étudier leur travail afin d'évaluer la réalité de ce trafic d'influence supposé puis les origines des Créquy suivant les différents auteurs.

Une famille parvenue à l'élite nobiliaire : les Créquy du XVII° siècle

Les Créquy sont très divisés au XVII° siècle. La branche aînée est tombé en quenouille, les branches cadettes se multiplient jusqu'à semer le trouble parmi les généalogistes. Paradoxalement, c'est aussi l'époque où cette famille accède à la pairie.

1 Philippe de Ghellinck Vaernewyck, *Du danger d'être faussaire au XVII° siècle ou l'exécution de Jean de Launay à Tournai*, dans les *publications extraordinaires de la société royale d'histoire et d'archéologie de Tournai*, Tournai, 1984, pp. 47-76

2 On oublie trop souvent que certains manuscrits antiques ne sont connus que par les copies médiévales. Plus récemment, on connait le cas du fonds Béthencourt aux archives départementales d'Arras (seule copie subsistante du gros des notaires détruit en 1915) Il est probable que le même schéma se reproduise ici : certaines chartes médiévales ne sont connues que par des copies modernes (cf. MS 803 de la Bibliothèque de l'agglomération de Saint-Omer). Il convient bien sûr de les prendre avec toutes les réserves d'usage mais aussi de ne pas les négliger.

1. L'extinction des Créquy

En 1623, l'intérêt de publier une monographie de leur dynastie pour les Créquy est de marquer la continuité et la légitimité du passage des Créquy aux Blanchefort. A l'époque de ce manuscrit, le chef de nom et d'armes est Charles de Créquy, prince de Poix ; sa femme Madeleine de Bonne est héritière présomptive du duché-pairie de Lesdiguières[3]. François IV de Bonne a délibérément[4] choisi les Blanchefort pour lui succéder. En effet, trois de ses filles (toutes celles qui sont parvenues à l'âge adulte) épousent un héritier de Blanchefort :

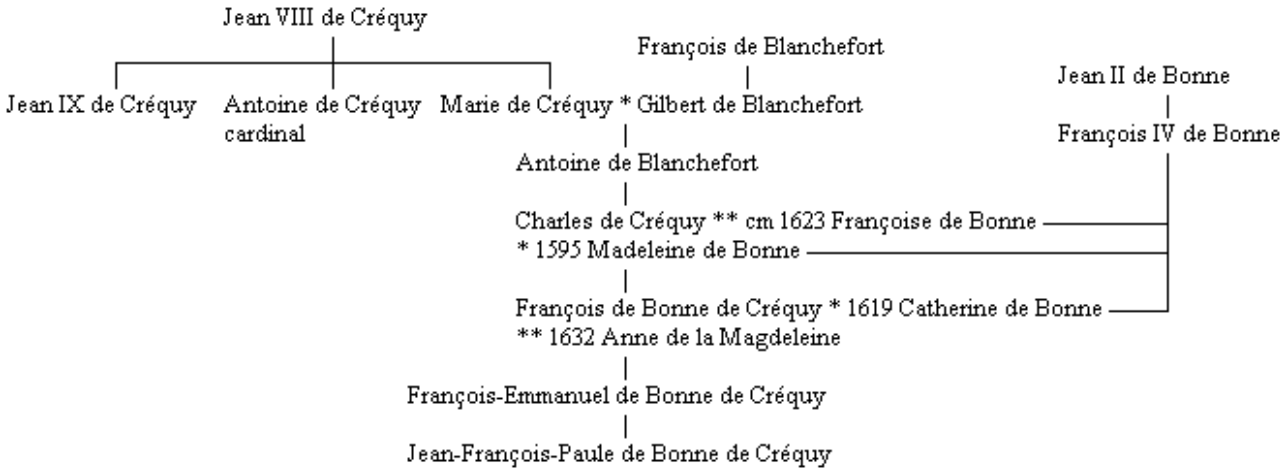

L'aube du XVII° siècle est donc une période importante pour la lignée des Créquy : éteinte dans sa branche aînée, elle ne doit sa survivance[5] qu'à une clause imposée par le cardinal[6], Antoine de Créquy, à son neveu Antoine de Blanchefort : pour pouvoir hériter de tous les biens de la Maison de Créquy, il devait désormais porter le nom et les Armes de Créquy. Il est probable que cet accord ait eu lieu entre 1565[7] et 1574[8]. Le 24 décembre 1610, Marie de Créquy meurt : le souvenir des Créquy ne demeure plus qu'à la faveur de l'application de cette disposition.

2. L'extinction des Bonne

François IV de Bonne concède son héritage aux Blanchefort devenus Créquy par trois alliances. La première dès 1595, la seconde en 1619, la dernière en 1623, qui précède immédiatement le manuscrit du sieur de Valle. L'alliance de 1595 pérennise les deux dynasties ; les Bonne imposent une modification du nom justifiée par l'apport du duché-pairie de Lesdiguières. Afin de respecter l'accord conclu 25 ans auparavant, les Blanchefort *de Créquy* n'abandonnent pas complètement leur nom nouvellement acquis mais y accolent le patronyme de cette ultime alliance. 24 ans plus tard, cette union dynastique est renforcée par le mariage de

3 Le titulaire d'alors est François IV de Bonne, duc de Lesdiguières, pair, maréchal et connétable de France, chevalier des Ordres du Roy (Saint-Michel et Saint-Esprit). Né le 1er avril 1543, il meurt "*d'une fièvre violente*" le 28 septembre 1626. De ses deux fils, Philippe, né vers 1570/5, est mort jeune ; le second, Henry-Emmanuel, né le 11 avril 1580, est mort en 1587.

4 Il établit puis modifie son testament les 11 octobre 1610, 31 juillet 1613, 21 juin 1622, 26 mars 1624, 28 août, 25 et 26 septembre 1626. Avec autant de codiciles, nul doute qu'il fit sien le vers de Boileau : "*Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage*" (*Art poétique*, Chant I, 1674, vers 171).

5 Hormis bien sûr les branches cadettes.

6 Et approuvée par le roi.

7 Pie IV élève Antoine de Créquy à la pourpre cardinalice le 11 mars 1565. Depuis la bataille de Saint-Quentin de 1557 et la mort de Jean IX et de Louis, il est héritier de l'ensemble des biens de la branche aînée des Créquy.

8 Antoine de Créquy meurt le 05 juin 1574 à 43 ans.

l'héritier des Bonne de Créquy avec sa tante. En vain ... l'épouse meurt deux ans plus tard en 1621.

Le mariage de Françoise de Bonne est assez énigmatique : héritière présomptive de son père, elle est alors mariée depuis 1612 à Charles-René du Puy, seigneur de Montbrun. Suite à la mort de Madeleine de Bonne, cette alliance est annulée pour non-consommation afin qu'une nouvelle union entre les Bonne et les Créquy garantisse les conventions précédemment établies. Cependant une question subsiste : pourquoi la mort prématurée de Catherine de Bonne n'a-t-elle pas poussé à un mariage avec François de Bonne de Créquy plutôt qu'avec son père ? En effet, en 1623, la survivance de la dynastie n'est pas encore assurée et le futur duc de Lesdiguières ne se remarie qu'en 1632. Il est possible qu'il ait préféré épouser une héritière plus jeune que sa tante justement pour cette raison.

3. L'accession à la pairie sous Louis XIII

La Maison de Créquy accède avec difficulté à la pairie, et – si l'on peut dire – à titre posthume. En effet, depuis 1610, la Maison de Créquy n'existe plus que par le truchement de la clause imposée par le cardinal de Créquy.

L'érection de la terre de Lesdiguières[9] en duché-pairie est un signe patent de la volonté de fidéliser les principaux chefs militaires autour de la couronne d'un Louis XIII encore mineur. La mort prématurée d'Henri IV laisse Marie de Médicis régente du Royaume. Entre septembre 1610 et mars 1612, cinq duchés-pairies sont créés au profit d'un amiral et de quatre maréchaux[10]. Seule, la pairie de Damville, au profit de la famille de Montmorency, ne souffrit pas de retard dans l'enregistrement ; au contraire de celle de Grancey qui ne le fut jamais. Les pairies de Brissac, Lesdiguières et Chevreuse ne le furent que plusieurs années plus tard, après la majorité de Louis XIII.

La seconde érection dont profitèrent les Créquy pour leur principauté de Poix[11] est également issue d'un temps de difficulté pour la Couronne. Au milieu du XVII° siècle, la Fronde menace le jeune Louis XIV, Anne d'Autriche utilise alors la même arme que sa belle-mère quarante ans plus tôt : entre novembre 1648 et septembre 1652, 21 pairies furent créées[12], soit environ cinq par an[13]. Erections d'ailleurs toutes relatives puisque la plupart ne furent enregistrées au Parlement qu'en 1663 alors que Louis XIV développe son programme politique[14].

Cet exemple des deux pairies des Créquy souligne donc le rôle des pairs de France à l'époque moderne : soutenir la Couronne face au Parlement et aux clans qui s'opposent à elle.

---

9 Terre du Dauphiné, seigneurie érigée en duché-pairie par lettres de mai 1611, confirmées le 13.09.1619, enregistrées le 06.02.1620. Erection en faveur de François de Bonne, maréchal et connétable de France, et son gendre Charles de Créquy, prince de Poix, maréchal de France. Pairie qui se poursuit pour François, duc de Lesdiguières, puis François-Emmanuel (+ 1681), puis Jean-François (+ 1703), puis son cousin germain, Alphonse (+ 1711).

10 Raoul de Warren, *Les pairs de France sous l'Ancien Régime*, l'Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux, Paris, 1998.

11 Terre érigée en duché-pairie sous le nom de Créquy par lettres de juin 1652, enregistrées le 15.12.1663 après lettres de surannation du 11.12.1663 pour Charles de Créquy, gouverneur de Paris, petit-fils de Charles, duc de Lesdiguières (+ 13.02.1687).

12 Raoul de Warren, *op. cit*.

13 On notera que Marie de Médicis a eu un "rendement" nettement moindre avec un peu plus de trois érections par an.

14 Le 15.12.1663, les 14 pairies d'Estrées, Gramont, Tresmes, Mortemart, Villeroy, Créquy, Verneuil, Randan, La Meilleraye, Rethel, Saint-Aignan, La Roche-Guyon, Noailles, Coislin, sont enregistrées.

4. Le choix d'une famille à la pairie

Le choix du roi pour l'octroi de la pairie a un triple objectif : remercier pour les services passés, soutenir la Couronne et fidéliser les grands lignages autour du Roi[15].

Les services rendus à la Couronne par les ancêtres de l'impétrant sont une condition essentielle pour obtenir la faveur royale. Subir la ruine et l'impôt du sang sont des vertus qui donnent du prestige à la Maison. La constance dans le don de sa personne et de ses biens sur plusieurs générations pour la grandeur du royaume est un atout toujours souligné.

Le second critère est celui de l'immédiateté : l'octroi de la pairie est le remerciement patent des services exceptionnels rendus par le récipiendaire. A diverses reprises, le Roi s'affranchit de cette disposition (d'ailleurs discrétionnaire) en effectuant quelques nominations pour s'assurer du soutien d'un clan puissant ou pour des raisons diplomatiques. Dans ces rares cas, ce n'est pas tant la personnalité du nouveau pair qui compte, mais ce qu'il représente. Deux cas sont particulièrement révélateurs du caractère politique de certaines de ces distinctions : la pairie de Coislin[16] et celle de Bournonville[17].

Pour ce qui est des Créquy : par lettres de mai 1611, François de Bonne est créé duc de Lesdiguières et pair de France, pour les éminents services qu'il a rendus à la Couronne, notamment dans le Dauphiné ; son successeur désigné est son gendre Charles de Blanchefort *de Créquy*, à la suite de remontrances du Parlement, de nouvelles lettres de jussion sont formées le 17 novembre 1619. Le 29 juillet 1627, Charles de Créquy tient à être solennellement reçu pour pérenniser ses "*dignité & qualité de duc & pair de France*" : François de Bonne, connétable, maréchal, duc et pair de France, est décédé depuis le 28 septembre 1626[18].

Introspection et recherche historique au XVII° siècle

Les études de 1623 et 1641 effectuées par les Créquy relèvent d'une réelle introspection dynastique sans toutefois aller jusqu'à vouloir rechercher l'origine profonde de la lignée. La conscience familiale a la certitude que le lignage est de noblesse immémoriale : rechercher l'origine profonde de la famille n'a donc pas de sens pour ces hauts personnages. Dans cette société d'ordres où tout se règle à coup de préséances et de procès, il n'était pas question de rechercher parmi tous les chartiers du nord de la France d'hypothétiques documents. Chaque parentèle possède ses papiers de famille qu'elle produit le cas échéant lors de contestation de droits ou pour justifier de prérogatives. La recherche historique à titre scientifique est une réalité contemporaine inconnue de l'époque moderne.

---

15 Thomas Delvaux, *La stratégie matrimoniale des familles ayant accédé à la pairie (1498-1791)*, mémoire de DEA, université d'Artois, 2001-2002.

16 Par lettres de janvier 1650, Pierre Séguier, chancelier de France, est créé duc de Villemor sur proposition d'Anne d'Autriche. Malgré des lettres de surannation de 1651, le Parlement refuse leur enregistrement. En décembre 1663, Louis XIV abandonne l'idée d'ériger la "*terre et baronnie de Villemort & S[aint] Liebaut, en titre de duché & pairie*" (on notera au passage qu'en 1650/1, la qualité de pairie n'est aucunement envisagée pour la terre de Villemor) "*ledit sieur Seguier ayant considéré, que cette dignité doit appartenir au premier fils de la dame sa fille aînée, il nous auroit très humblement supplié vouloir la conferer directement à nostre très cher & amé cousin Armand du Cambout, marquis de Coislin [...] ce que nous lui avons très volontiers accordé, ayant d'ailleurs consideré que ledit sieur de Coislin est neveu du feu sieur cardinal duc de Richelieu*". Le lien avec ce ministre est un peu plus distant puisque la bisayeule du nouveau duc de Coislin, Louise du Plessis, est la tante de Richelieu. Membre de l'Académie à 17 ans, créé duc et pair de France à 28 ans, il ne fait aucun doute que ses protections à la Cour ont été favorables à son ascension.

17 Thomas Delvaux, *Une guerre diplomatique au nord de la France*, www.morinie.com, L'Oreiller du Roy, n° 1, juin 2008, pp. 3-10.

18 Geneviève Maze-Sencier, *Dictionnaire des maréchaux de France du Moyen Age à nos jours*, Perrin, Paris, 2000.

1. "Aut Cæsar, aut nihil"

L'immémorialité de la dynastie, ou l'impossibilité de pouvoir établir le fondement de la noblesse du lignage, réside dans l'affirmation et la démonstration que celui-ci est *princeps* dans son fief et que, par là même il ne doit rien à la monarchie centrale[19]. Ainsi, vers 1560, Henri-Robert de La Marck devient prince-souverain de Sedan et Raucourt, rompant son lien vassalique avec le fief de Mouzon possédé par le roi de France. Son petit-fils, Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne, fut frondeur et se compromit dans la conjuration de Cinq-Mars. Il dut céder cette terre à Louis XIV par contrat du 20 mars 1651 "*pour le bien de son estat, et pour mettre à couvert la frontière de Champagne*"[20]. Malgré les dédommagements considérables apportés[21], il n'est plus désormais prince-souverain mais "seulement" prince-étranger à la cour de France pour son duché de Bouillon[22], faveur d'ailleurs toute relative ...[23]

Les Créquy se targuent d'une noblesse immémoriale, ce qui les fait entrer dans la catégorie des familles les plus anciennes[24] :

- avant 1400 : la noblesse n'a pas été acquise par anoblissement. Soit la famille est noble sans que l'on puisse trouver trace qu'une quelconque roture, auquel cas elle est réputée immémoriale ; soit elle s'est progressivement amalgamée au second ordre en vivant noblement, en acquérant des fiefs tant par achat que par mariage[25]. La ministérialité[26] est une voie intermédiaire que les Berghes ont utilisé[27] : de serviteur de l'Etat, ils ont pu s'élever grace aux bienfaits octroyé par le Prince.
- De 1400 à 1560, on évoque la noblesse féodale qui peut avoir été anoblie ou dont les preuves ne remontent pas au delà.
- Après 1560, on parle de noblesse de robe ou par charge.

---

19 "*La première et principale condition de toute véritable noblesse est de n'avoir aucune origine connue. [...] Ce principe de noblesse indépendante est resté si bien imprimé dans les idées et les habitudes françaises que l'essentiel est toujours ici pour une famille noble de ne pas se trouver classée parmi les anoblies.*" Renée-Charlotte-Victoire de Froul(l)ay, *Souvenirs de la marquise de Créquy*, Paris, 1836, tome 4.

20 AN, K 616, n° 8[1]

21 Les duchés pairies d'Albret et de Château-Thierry, les comtés d'Auvergne, d'Evreux et de Beaumont-le-Roger, la baronnie de La Tour et la châtellenie de Gambais.

22 Christophe Levantal, *Ducs et pairs et duchés-pairies laïques à l'époque moderne (1519 – 1790)*, Paris, 1996.

23 La propriété du duché de Bouillon fut très disputée entre la famille de La Marck et les princes-évêques de Liège. Durant tout le XV° siècle, l'Empereur et le roi de France vont soutenir respectivement les princes-évêques (membres du SERGe) et les La Marck, dont les La Tour d'Auvergne héritent des prétentions. A la veille de l'échange forcé de Sedan, le 03 septembre 1641, Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne renonce à ses droits moyennant 30 000 livres promises comme règlement du conflit par les princes-évêques de Liège le 21 mai 1484 (traité de Tongres).
L'échange de 1651 détruit toute souveraineté des La Tour d'Auvergne puisque le duché de Bouillon dépend de la principauté de Liège elle-même vassale du Saint-Empire. De prince-souverain, Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne reste donc propriétaire d'un duché fantôme à la souveraineté illusoire (seulement basée sur la non-reconnaissance de l'autorité des princes-évêques de Liège sur Bouillon) dont les droits ne peuvent être défendus qu'avec l'aide du roi de France. De quasi-égal du roi de France, il n'est désormais plus que son courtisan.

24 Alain Texier, *Qu'est-ce que la noblesse ?*, Tallandier, Paris, 1988 (éd. 1995/2000), p. 530 et suivantes
Louis d'Izarny-Gargas, Jean-Jacques Lartigue, Jean de Vaulchier, *Nouveau Nobiliaire de France*, Mémoire & Documents, Versailles, 1997
François Formel, *le souci généalogique chez Saint-Simon*, Paris, 1983

25 François Caron & Thomas Delvaux, *Du Vieux-Marché à Saint-Pétersbourg, histoire généalogique de la Maison de Sainte-Aldegonde*, à paraître.

26 François-Louis Ganshof, *Etude sur les ministeriales en Flandre et en Lotharingie*, Bruxelles, 1926

27 Thomas Delvaux, *Essai sur une filiation septentrionale : les Berghes-Saint-Winocq et la Maison d'Ardres du X° au XX° siècle*, à paraître

2. "Primus inter pares"

De plus, l'ancienneté prévaut sur le titre : les Montmorency se targuent d'être les "*premiers barons chrétiens*" et l'orgueilleuse devise des Rochechouart dit assez l'antiquité dont ils se prévalent : *Ante mare unde* (Avant que la mer fût, Rochechouart portoit des ondes). En conséquence, quel eut été l'intérêt de rechercher une quelconque trace d'anoblissement qui eut pour conséquence de plonger l'ensemble de la dynastie dans la noblesse chevaleresque voire d'extraction ?

3. L'ascendance royale des Créquy

L'hypothétique tromperie de l'origine des Créquy repose essentiellement sur leur ascendance royale : Yolande de Hainaut serait leur seul lien de parenté vers la Couronne et vers Charlemagne en particulier.

Marie de Créquy, grand-mère de Charles de Blanchefort *de Créquy*, est l'héritière de l'ensemble des biens de la Maison de Créquy. Par son mariage, elle transmit cet héritage aux Blanchefort. Elle rassemble en elle-même l'ensemble des liens dynastiques de ses aïeux avec la Couronne. L'argument pronant l'invention du mariage de Yolande de Hainaut repose sur la nécessité pour les Créquy de créer pour eux-même un lien royal et donc suppose que celui-ci n'existe pas à l'époque moderne. A quoi bon inventer ce qui est par ailleurs incontestable ?

L'étude des alliances des Créquy de Baudouin II[28] à Marie (du XIII° au XVII° siècle) nous invite à considérer douze mariages. Si forgerie il y a, elle se situe nécessairement durant cette période :

- Clémence de Croÿ
- Marguerite de Saint-Omer
- Alix de Picquigny
- Aelis de Heilly
- Marguerite de Beauvais
- Jeanne de Picquigny
- Jeanne de Haverskerque
- Jeanne de Roye
- Louise de La Tour d'Auvergne[29]
- Françoise de Rubempré
- Jossine de Soissons
- Marie d'Acigné

Pour Clémence de Croÿ, on trouve une note en marge dans *Cabinet d'Hozier 112*[30] : "*L'alliance de Clémence de Croÿ ne souroient être vraie alors que la maison de Croÿ qui s'est élevée depuis estoit a peine connue, et l'on ne sauroit prouver par titres ce Guillaume sire de Croÿ*" ; "*Selon la cronique de Baudouin d'Ardres, voici comment il faut dresser les degrés de Créqui : Baudouin 1er * ? ** Alix de Saint-Omer ; Baudouin II * Marguerite de Saint-Omer ; Philippe * sœur de Gerard de Pequigny ; Baudouin III, Hugues, Philippe et Enguerran*". En effet, il ne saurait être question de rechercher cette Clémence de Croÿ dans la dynastie que l'on connaît mais dans une précédence Maison, ainsi qu'il est indiqué dans les travaux de Georges Martin[31].

---

28 Charles d'Hozier ne remonte pas au delà de 1192 dans son enquête héraldique de 1641.

29 Louise de La Tour d'Auvergne descend de Rodrigo Diaz "*el Cid Campeador*" *via* les comtes de Foix. *Le Cid* de Corneille a été représenté pour la première fois en 1636, au moment même donc des enquêtes sur le lignage de Créquy.

30 Du f° 189 au 223, une filiation se présente comme un possible brouillon du MS 1720 de la BMSO. (cf. ci-dessous)

31 Georges Martin, *Histoire et généalogie de la Maison de Croÿ*, Lyon, 2001, pp. 17-18.

Via Marguerite de Saint-Omer, Alix et Jeanne de Picquigny ou Aelis de Heilly (dont la mère est Jeanne de Picquigny), les liens impériaux sont très nombreux[32] : l'essentiel des alliances des Créquy correspond aux plus importants lignages. De plus, les auteurs modernes ne contestent en rien la présence de Yolande de Hainaut parmi les épouses des sires de Créquy. Pour autant, cela ne signifie pas qu'ils soient complaisants envers leurs sources (cf. ci-dessus au sujet de Clémence de Croÿ). De plus, la production de faux documents aurait fait prendre un risque particulièrement disproportionné pour justifier d'un lien qui existe par ailleurs : on se souvient du précédent de Robert III d'Artois déchu de ses titres et banni de France par son propre beau-frère lors du célèbre procès qu'il intenta à sa "*bonne tante Mahaut*" pour la possession du comté d'Artois.

Le souci est que, trop souvent, des glissements chronologiques se sont accumulés rendant la lecture littérale des filiations proposées particulièrement aventureuse : le *Cabinet d'Hozier 112* indique 1101 comme date d'épousailles de Gérard de Créquy avec Yolande de Hainaut, le père supposé de celle-ci, Baudouin III, comte de Hainaut s'étant lui-même marié vers 1107, il paraît évident qu'une erreur s'est glissée comme dans la plupart des filiations de cette période[33]. Les dates indiquées pour cette période sont rares et la plupart du temps fausses ... les copies successives et différents styles de calendriers y sont pour beaucoup. Cela ne signifie en rien que cette alliance est remise en cause mais la confrontation des informations sur l'ensemble de la parentèle du couple permet de restituer une chronologie acceptable[34].

Une vision moderne de l'époque médiévale

Il ne saurait être question de poser ici un regard condescendant sur le travail, si périlleux, des généalogistes du XVII° siècle. Simplement, au regard des avancées auxquelles eux-mêmes ont participé, il convient d'observer les développements choisis, les aspects qu'ils ont privilégiés vis-à-vis des objectifs fixés.

Deux manuscrits et un imprimé attirent plus particulièrement notre attention : le MS 1720 conservé à Saint-Omer, le *Cabinet d'Hozier 112* et l'article consacré aux Créquy par le père Anselme. La période historiographique de ces textes couvre l'ensemble du "*Grand Siècle*" : 1623, 1641[35] et 1730[36].

1. Les généalogistes-historiographes : le faux procès de pseudo-hagiographes

Il est faux de prendre l'ensemble de la production généalogique comme un tout homogène. Comme cela a déjà été développé ci-dessus, les auteurs ne répondent pas aux mêmes obligations et les raisons qui président à l'élaboration de cette matière sont différentes.

32 Thomas Delvaux, *Le sang des Saint-Omer des croisades à la quenouille en Artois, Flandre, Normandie, Angleterre et dans les Etats Latins d'Orient*, Tatinghem, 2007, p. 222.
Pour les autres alliances dont il est question ici, cf. *la parentèle des Créquy du XIII° au XVII° siècle* in fine.

33 Péronne de Saint-Omer, dame de Piennes, accumula sur sa personne une demi-douzaine de dates toutes plus fantaisistes les unes que les autres. Cf. Thomas Delvaux, *Le sang des Saint-Omer*, op. cit, p. 473, note 475.

34 La question des alliances des Créquy des XI° – XII° siècle a déjà fait l'objet d'une publication de l'auteur : Thomas Delvaux, *La légende de Raoul de Créquy : essai de décryptage généalogique*, Ivry-sur-Seine, octobre 2006.

35 Date où Hozier intervient pour régler la querelle des différentes branches de Créquy subsistantes pour porter les armes plaines.

36 Date de parution du tome VI de la troisième édition du père Anselme, où se trouve la notice sur les Créquy. L'ensemble de cet ouvrage a été édité de 1725 à 1733.

Le manuscrit du sieur de Valle est une commande des nouveaux porteurs du nom de Créquy. Cette monographie n'est pas neutre : présentée au nouveau duc de Lesdiguières, elle a pour but de renforcer la légitimité de l'héritage des Blanchefort et de lui faire bénéficier du prestige acquis par les Créquy. Ce travail n'a donc pas pour objectif de présenter cette dynastie au grand public mais d'être un outil de conscience familiale, une synthèse des preuves collectées. Cet ouvrage est évidemment subjectif, étant une commande de Charles de Blanchefort *de Créquy*[37], mais cela ne signifie pas pour autant que la réalité soit travestie. Il n'est d'ailleurs aucunement question de quelconque légende familiale : le texte se contente d'être certes courtisant dans la forme, mais très factuel.

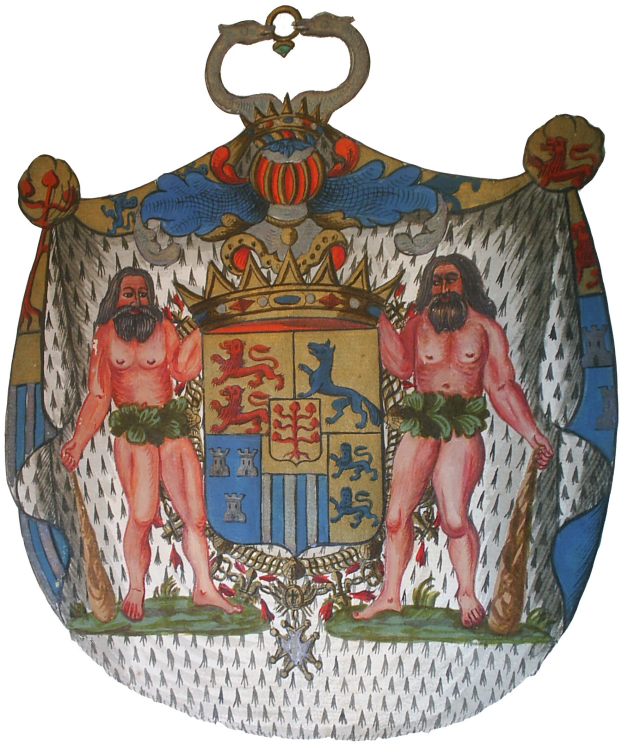

***Armes de Charles de Blanchefort* de Créquy *(MS 1720)* :** *Coupé, parti en chef et tiercé en pointe ; au 1, d'or à 2 lions léopardés de gueules (Blanchefort) ; au 2, d'or au loup ravissant et rampant d'azur, armé de gueules (Agoult) ; au 3, d'azur à 3 tours d'or (Montauban) ; au 4, d'azur à 3 pals d'or au chef de même (Vaise) ; au 5, d'or à 2 lions léopardés d'azur (Montlor) ; sur le tout, d'or au créquier de gueules (Créquy)*

Les Hozier sont une dynastie au service du pouvoir royal auteur de la monumentale *Histoire des principales familles de France*. Cet ensemble est divisé en plusieurs séries conservées à la bibliothèque nationale[38]. Les objectifs et les moyens de ces dossiers sont tributaires du pouvoir royal et des familles étudiées. En effet, pour des raisons fiscales, la Couronne cherche à débusquer les faux-nobles et demande aux lignées candidates de "faire leurs preuves" jusqu'en 1400. De même, héritier des hérauts d'armes, les généalogistes du Roi sont compétents pour arbitrer les conflits ayant trait aux questions généalogiques et héraldiques ainsi que dans la certification des degrés et quartiers présentés aux écoles militaires et chapitres nobles[39]. Les dossiers sont composés de copies des documents présentés par la famille (contrats de mariage, testaments, ...) et de divers renseignements collectés par l'officier du Roi. Il appartient à celui-ci de vérifier la véracité des titres[40]. Quant à ses recherches, il n'est pas question pour ce courtisan d'abandonner la Cour : en raison de

37 On l'identifie d'autant mieux qu'il est le seul porteur des Ordres du Roi (Saint-Michel et Saint-Esprit). Même si le MS 1720 est paradoxalement discret sur le sujet (cf. les grandes armes ci-dessus et l'ex-libris ci-dessous), Charles III de Créquy a porté les armes plaines des Créquy : on lira avec profit François Caron, Un créquier dans une église du Ponthieu, www.morinie.com, février 2007.

38 Pour la Maison de Créquy, chaque série est documentée, les Hozier puis Chérin s'y étant intéressés :
pièces originales..... n° 926-927
dossiers bleus..... n° 222
carrés d'Hozier..... n° 213
cabinet d'Hozier..... n° 112
nouveau d'Hozier..... n° 109
Chérin..... n° 62

39 Au sujet d'un conflit héraldique tranché par Hozier (*cabinet 112*) : Thomas Delvaux, *Petite histoire des Créquy*, www.morinie.com, Ivry-sur-Seine, avril 2007.

40 Et bien sûr à l'historien qui les utilise : dans le cabinet d'*Hozier 315* "*La Taille*", on découvre un "*Chrétien de Savigny, maréchal de France*" qui ne figure pas dans la liste officielle des maréchaux (Geneviève Maze-Sencier, *Dictionnaire des maréchaux de France du Moyen Age à nos jours*, Perrin, Paris, 2000). En effet, il a été nommé par la Ligue mais non confirmé par Henri IV par la suite.

l'importance de sa charge, il ne lui est pas possible de compléter ses recherches dans les dépôts d'archives en province[41]. Hozier se documente également parmi ses collègues généalogistes et prédécesseurs : il est ainsi très courant de trouver une correspondance autographe de Duchesne à Hozier ou des copies manuscrites d'Anselme, Lambert d'Ardres[42] et autres. Anselme et ses continuateurs citent également très souvent Duchesne ou Clairambault : "*on commencera la généalogie de cette maison [La Rochefoucauld] suivant A. du Chêne, & l'édition 1712 de cet ouvrage, auquel on ajoutera les titres, que l'on a pu trouver*"[43]. Il ne faut donc pas cloisonner ces auteurs mais au contraire, voir cette pépinière appuyer son travail sur les avancées de chacun de ses membres[44].

Ce que l'on a coutume d'appeler familièrement "le père Anselme" est le travail relayé par trois personnes : Pierre Guibours (le père Anselme), Fourny puis les pères Ange et Simplicien. Cette publication, œuvre de plusieurs vies, commencée en 1674 se poursuit jusqu'en 1733. Contrairement aux d'Hozier, Anselme cherche à étudier l'ensemble de la filiation patronymique des officiers du roi en s'appuyant sur des données collectées dans les régions d'origine, en particulier dans les cartulaires d'abbaye, source que ne recherchent pas forcément les précédents, faute de temps. Cette démarche se nourrit également du travail accumulé par les contemporains.

En résumé, ces trois approches se complètent et donnent une bonne image de ce qu'est l'étude familiale au XVII° siècle sous ses trois aspects : la lignée vue par elle-même, par le pouvoir royal et par l'extérieur[45].

2. Un dilemme héraldique

Comme nous l'avons dit plus haut, la question des origines des Créquy n'a pas la même signification suivant les sources utilisées. Il serait cependant caricatural de résumer ce que l'on a coutume d'appeler "le d'Hozier" à une lecture *a minima* de pièces disparates présentées par les familles. Les cinq séries citées plus haut sont très diverses dans leur contenu et dans leur constitution. Outre les traditionnels documents généraux concernant la famille étudiée[46] et issus généralement des auteurs contemporains, on y découvre le produit du travail du généalogiste du Roi, à savoir les enquêtes de noblesse et les différents arbitrages dont elle a fait l'objet. La plupart

41 Collecter l'ensemble des mentions pour une seule famille signifie poursuivre une enquête dans plusieurs fonds d'archives conservés tant en France qu'à l'étranger. Cette étude ne peut être menée à bien qu'après plusieurs mois de travail. En conséquence, celle-ci ne peut être réalisée par Hozier.

42 Sur la qualité du travail généalogique de Lambert d'Ardres, on lira avec profit Roger Berger, *Lambert d'Ardres et la famille de Fiennes*, Société Académique des Antiquaires de la Morinie, bulletin 22, Saint-Omer, juin 1975, pp. 315-330.

43 Pierre (de) Guibours "*le père Anselme (de Sainte-Marie)*", *Histoire généalogique et chronologique de la Maison royale de France, des pairs, grands officiers de la Couronne et de la Maison du Roy, et des anciens Barons du Royaume ; avec les qualitez, l'Origine, le Progrès et les Armes de leurs Familles : Ensemble les statuts et le Catalogue des Chevaliers, Commandeurs, et Officiers de l'Ordre du St-Esprit*, Paris, 1726, 3e édition, tome IV, p. 418

44 Malgré les recherches dont ils bénéficient et les contributions extérieures, certains dossiers bleus incluent pourtant des renseignements que la conscience historique refuse de toute évidence : ainsi, l'origine avouée des Sales est située en – 190 lorsque le roi Numa Pompilius établit des prêtres saliens pour le culte de Mars. Lors des fêtes solennelles, ceux-ci sont alors gladiateurs. D'Hozier poursuit : "*Il est évident et hors de doute, que ces Sales martiaux Romains, en portant leurs armes victorieuses dans les Gaules, s'arrêtèrent quelques tems en Savoye, qui étoit le pays des Allobroges, et firent alliances à la maison de Thorens qui pris dès lors le nom de Sales, qui est resté dans cette illustre maison : En efet les petis traits d'histoire de cet arbre font voir qu'elle a produit de grands hommes de guerre dont Dieu s'est servi pour combattre les ennemis de la Religion, ont servi fidellement leur souverain aussi bien que les couronnes étrangères.*" Il est incontestable que rien n'est là crédible et, pour la partie filiative, plus sérieuse, plusieurs alliances importantes sont omises : Bourgogne, Lucinge, Bretagne, Balaison, Chissé, Ivrée, Valpergue, Savoye sont citées mais les familles de Grammont, Beauvau, Merode ne le sont pas.

45 Tant par l'auteur que par les sources utilisées (ce ne sont pas les papiers de famille).

46 L'étude de certaines familles se réduit à une portion congrue, ainsi le *dossier bleu 682* se résume à une page blanche agrémentée de l'inscription : "*de Vissoc*" !

du temps, la source ou la provenance des renseignements sont indiquées. L'étude du *Cabinet d'Hozier 112* et du *Dossier bleu 222*, tous deux relatifs aux Créquy, nous donne une bonne idée des préoccupations généalogiques de ce temps.

Le *Cabinet d'Hozier 112* présente tout d'abord deux enquêtes de noblesse de juin 1694 et avril 1710. Il s'agit respectivement des "*preuves de Marie-Anne-Charlotte de Créqui, présentée pour étres resue dans la com[m]unauté des filles demoiselles de la Maison de St Louis fondée par le Roi à St Cir, dans le parc de Versailles*" (15 degrés demandés) et des "*preuves et certificat de la noblesse de Jean Antoine de Créqui présenté pour estre reçu au nombre des gentilhom[m]es que le Roi nomme pour estre elevés dans le colége Mazarin, dit des quatre Nations, à Paris*" (5 degrés demandés). La présentation de Marie de Créquy nous éclaire quant à la méthode employée pour constituer ces dossiers : une partie de la base documentaire est composée de la chronique de Baudouin d'Avesnes et de *la Maison de Chastillon* par Duchesne (publiée en 1621), le reste est complété de copies d'actes authentiqués suivant les besoins.

Les folios 180 à 223 présentent un intérêt tout particulier par un procès débutant en 1621 : "*[…] et estans desd[its] soubs[ig]nez enquis a qui competter de porter les plaines armes de la maison de Créqui ou aud[it] Charles de Blanchefort seigneur de Créqui ou aud[it] Charles de Créquy, , baron de Bernieulles […] Deliberé en la ville de Bruxelles*[47]*, le dix[ième]e de juin 1621.*" (f° 180-1) Là encore, il n'est pas question de faire une analyse généalogique pour elle-même mais d'arbitrer un différent dont la solution se trouve dans les méandres du lignage.

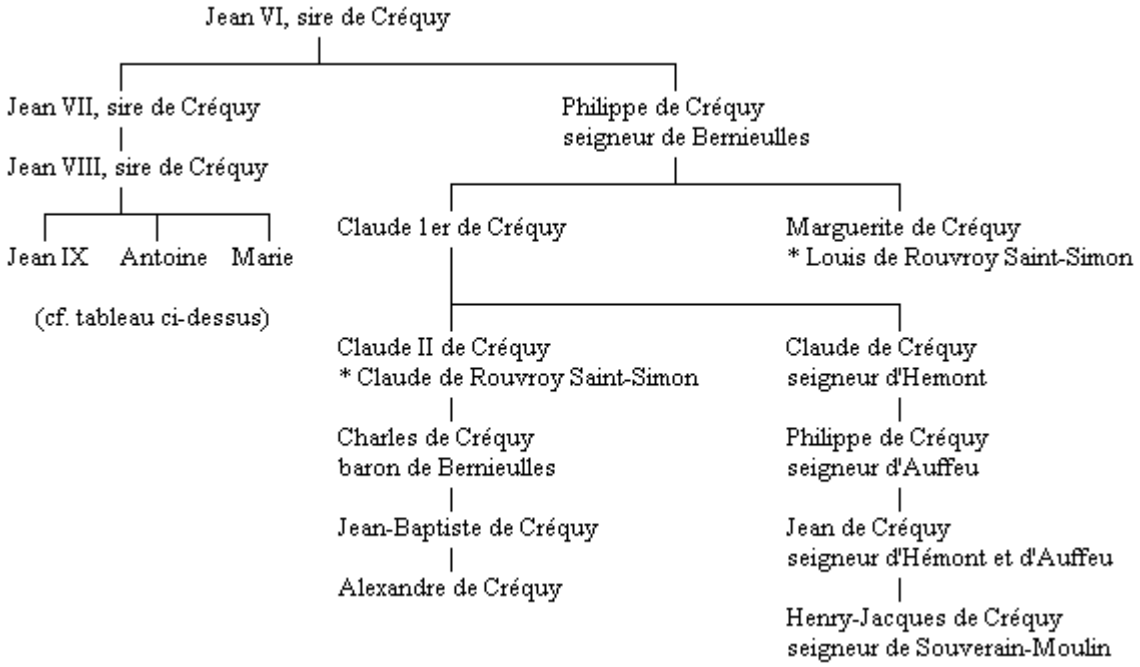

Le 13 mars 1622, Duchesne écrit à Bernieulles de sa petite écriture fine (f° 187) :

"*A Monsieur le baron de Bernieulles en sa maison.*

Et en ayant communiqué à monsieur d'Hozier, je le priay de vous en toucher quelq[ue]s mots par ses lettres" et il répond sur les origines des Créquy "*revoyant un manuscrit que j'ay des comtes de Guines, duquel l'autheur vivoit l'an 1200*" au moyen d'un arbre (f° 188) retranscrit ici par la méthode d'Aboville :

1 *Siffrid, comte de Guines, duquel les historiens lorrains font descendre faussement les comtes de Boulogne et les ducs de Lorraine, vivoit l'an 920. Espousa Elslande de Flandres, fille de Baudouin le Chauve, co[m]te de Fla[ndres]*

47 L'Artois fait partie des Pays-Bas jusqu'au traité des Pyrénées de 1659. Ces terres relèvent donc de la Couronne espagnole.

11 Ardolf, comte de Guines espousa Mahaut de Boulongne, fille d'Ernieule, ou d'Ernulde, comte de Boulongne
111 Raoul, comte de Guines espousa Roselle, fille de Hugues, comte de St-Pol
112 Roger de Guines
1111 Eustache, comte de Guines espousa Suzanne, fille de Sighier de Ghermiays, chambrier de Flandres
1112 autres enfans no[n] nom[m]es en l'Histoire
11111 Baudouin, comte de Guines, rebastit le monastère d'Andre l'an 1084
11112 Guillaume de Guines
11113 Ramelin, que je pense avoir eu en partage la terre de Créquy

On observe ainsi qu'à deux époques différentes (1622 et 1694), le clan Hozier a eu recours au travail de Duchesne pour les Créquy. Il apparait d'ailleurs qu'au début du XVII° siècle, les liens qui les unissent sont importants au vu de la correspondance scientifique échangée (une lecture assidue des dossiers révèle l'étendue de leur collaboration). Il est regrettable de n'en pas savoir davantage sur cet auteur du XII° siècle et son manuscrit. En 1631, Duchesne ne fait pas état de cette théorie par laquelle la Maison de Créquy serait cadette de celle de Guines[48] : il est probable qu'il ne trouva rien que cet indice onomastique.

Cette question de l'héritage symbolique des Créquy est cependant antérieure à 1621 : dès la fin du XVI° siècle, la discorde se fait jour entre les Blanchefort et les Bernieulles. En effet, vers 1570, Claude II de Créquy, seigneur de Bernieulles modifie ses armes (où il ne portait le créquier qu'aux 1 et 4) pour un blason *de Créquy plain* ... ce qui correspond exactement à l'époque de l'accord d'Antoine de Créquy avec son neveu Antoine de Blanchefort ! Son fils Charles ne fait donc que poursuivre les prétentions de son père qui, à la suite de l'extinction par les mâles de la branche aînée des Créquy, décida de relever les armes de ses aïeux, au mépris le plus complet des dispositions de son cousin. *L'histoire généalogique de la Maison de de Créquy* du sieur de Valle peut être une réponse des Blanchefort pour souligner le bien-fondé du port de leur blason.

Ex-Libris de Charles de Blanchefort de Créquy *apposé sur le MS 1720*

Sceau de Baudouin II de Créquy (Cabinet d'Hozier 112)

En 1623, le sieur de Valle publie son *histoire généalogique de la Maison de de Créquy* conservé actuellement à la bibliothèque de l'agglomération de Saint-Omer[49]. L'*ex-libris* qui orne le revers du premier plat, est pour le moins curieux dans un manuscrit qui pourrait être une justification de la transmission du créquier au profit des Blanchefort. En effet, on peut attribuer la possesssion de cet ouvrage à Charles de Blanchefort *de Créquy* puisque Chrétienne d'Aguerre, veuve d'Antoine de Blanchefort, se remarie avec François-Louis d'Agoult et meurt en 1611. Antoine de Blanchefort, dernier porteur théorique des armes plaines de Blanchefort ne peut donc pas avoir possédé ce document écrit en 1623. Son fils, Charles, malgré les prétentions de son cousin Charles de Créquy-Bernieulles et en dépit des prescriptions testamentaires du cardinal de Créquy, utilise encore, dans

48 André Duchesne, *Histoire généalogique des Maisons de Guines, d'Ardres, de Gand et de Coucy*, Paris, 1631
49 Manuscrit 1720

le cadre privé de sa bibliothèque, son blason agnatique : "*d'or à 2 lions léopardés de gueules, qui est de Blanchefort*".

Charles de Créquy-Bernieulles se retire du monde en juillet 1623 et meurt le 20 mai 1637. Le 08 octobre 1641, son fils Jean-Baptiste de Créquy-Bernieulles, présente ses titres devant Pierre d'Hozier afin de justifier de son lien patrilinéaire avec Baudouin II de Créquy, dont une représentation sigillographique date de 1192 (il s'agit du premier sceau connu où le créquier est apparent). Le père Anselme, même s'il indique la clause du cardinal de Créquy, semble choisir son champion : "*Alexandre de Créquy, comte de Crequy-Bernieulles et de Clery, baron de Combon, seigneur du Champ-de-Bataille, chef du nom & des armes de Crequy de la seconde branche, devenue aînée depuis 1574.*"[50], à l'extinction de cette branche, il poursuit avec Henry-Jacques, marquis de Créquy, seigneur de Souverain-Moulin qui devient "*chef du nom & des armes de sa maison en 1710*"[51]. La disparition d'un protagoniste décida sans doute, par défaut, de l'issue de cette querelle : Alphonse de Créquy, duc-pair de Lesdiguières, s'éteignit le 05 août 1711, son frère, Charles, duc-pair de Poix-*Créquy*, est décédé depuis le 13 février 1687. La branche de Hémont (ou Hesmond), héritière des Bernieulles, est alors encore représentée mais elle n'a pas le lustre de ses aînées[52].

50 *op. cit*, tome VI, p. 787

51 *Ibid.*, p. 789

52 Quand bien même Louis de Créquy, marquis d'Hémont a pour parrain Louis XIV et pour marraine mademoiselle de Nantes (fille de Louis XIV et de Françoise-Athénaïs de Rochechouart de Mortemart), leur pouvoir est largement restreint et la survie de la branche (légitime) de Hémont n'est guère assurée. D'autre part, en suivant les travaux de Michel Sémentery, *Les présidents de la république française et leur famille*, Editions Christian, Paris, 1982 et Sadi Carnot, *La fin des Créquy* (notes manuscrites), on a :

Philippe de Créquy-Bernieulles
|
Claude 1er de Créquy-Bernieulles
|
Claude de Créquy-Hémont
|
Philippe de Créquy-Hémont
|
Jean de Créquy-Hémont
|
Louis de Créquy-Hémont
|
Charles de Créquy-Hémont
(*) Marie Dupont
|
Théodore Dupont
* Mary White
|
Charles Dupont-White
|
Cécile Dupont-White
* Sadi Carnot, président
de la république française

La naissance de Théodore Dupont a fait l'objet d'une inscription mensongère sur l'état-civil de la commune de Rambouillet : Jean *Théodore* Dupont a été déclaré fils de Jean Dupont (frère de Marie) et de Marie Genet. La jeunesse de Marie (15 ans alors) a imposé la dissimulation de ce déshonneur au regard de l'administration.
D'autre part, le père de Sadi Carnot, Hippolyte, est né à Saint-Omer le 05 avril 1801, bouclant ainsi la descendance audomaroise des Créquy-Bernieulles.

3. La place de Raoul de Créquy : de la réalité à la légende

Il y a une contradiction entre le développement de la légende vers la romance, et le désintérêt total des généalogistes pour cette question. En effet, aucune des trois sources évoquées ne fait référence à la légende. Si les Créquy utilisent la légende pour affirmer leur participation aux Croisades, pourquoi aucune mention n'est-elle faite de croisés ?

Affirmer que Raoul de Créquy est une invention familiale implique nécessairement que cette légende ait été utilisée par les généalogistes. Quel pourrait être l'intérêt de briser une filiation mieux documentée et plus ancienne pour intégrer un personnage douteux et plus récent ? Pourquoi forger un tel personnage s'il n'est pas intégré dans les travaux généalogiques quand on prétend en descendre ?

Une des réponses à ces questions est que les auteurs modernes distinguent totalement la science généalogique de la littérature historique. Il convient de maintenir cette rupture dans la mise en perspective de la position de Raoul de Créquy à la manière du Cid[53], de d'Artagnan[54], Robin des Bois[55] ou du colonel Chabert[56] ; personnages historiques mais que des auteurs ont repris pour réaliser une oeuvre littéraire qui s'affranchit peu ou prou de la réalité. Les exemples où le personnage est mieux connu que l'homme, où le romanesque transcende une vérité souvent des plus banales sont nombreux comme on le voit avec Louis XVII[57] ou le Masque de Fer[58].

Outre l'évolution du réel à la légende, Raoul de Créquy aurait-il pu survivre, abandonné sur le champ de bataille de Laodicée ? Quelle peut être la véracité de la légende ? A défaut de bénéficier d'autres témoignages où il est cité, nous disposons de multiples témoignages similaires pour les campagnes napoléoniennes où ce type de cas est très fréquent, et dont les *Mémoires* fourmillent :

- Jean Baptiste Marcellin, général, baron de Marbot partagea le même destin que le colonel Chabert (laissé pour mort à Eylau). Il inspira Arthur Conan Doyle en 1902 dans *Les exploits du brigadier Gérard.*
- Léon de Vigny, père d'Alfred, capitaine d'infanterie durant la guerre de Sept Ans, fut blessé en Allemagne et enseveli dans la neige[59].
- Jean-Andoche Junot, duc d'Abrantès, a été griévement blessé à la tête à Lonato lors de la campagne d'Italie. Sa femme indique : "*Cette blessure lui ouvrait le crâne. [...] Elle avait laissé un sillon tellement profond, qu'on y pouvait mettre un doigt couché au travers. [...] On sentait le battement du cerveau, et jamais un peigne ne pouvait la toucher.*"[60]

53 Rodrigue Diaz de Bivar "*El Cid Campeador*", ° 1043, + 1099. Son épopée a été reprise et immortalisée par Pierre Corneille en 1637.
54 Gatien de Courlitz de Sandras, *Mémoires de monsieur d'Artagnan*, Mercure de France, Le temps retrouvé, Paris, 1987.
55 John Bellamy, *Robin Hood : An Historical Enquiry*, Bloomington, Indiana UP, 1984.
56 François Chabert, colonel d'artillerie, né en 1775, décédé en 1840, a été laissé pour mort lors de la bataille d'Eylau (08 février 1807). Il a servi de modèle à Honoré de Balzac pour son roman éponyme.
57 Philippe Delorme, *L'affaire Louis XVII*, Tallandier, Paris, 1995
Philippe Delorme, *Louis XVII, la vérité*, Pygmalion, Paris, 2000
Françoise Chandernagor, *La chambre*, Gallimard, Paris, 2003
58 La bibliographie le concernant est considérable : Francis Lacassin dénombre 48 théories d'identification (cf. Francis Lacassin, *Passagers clandestins*, Paris, 1979) depuis *Le siècle de Louis XIV* de Voltaire.
59 Alfred de Vigny, *Mémoires inédits*, Gallimard, Paris, 1958.
60 Laure Permon, *Mémoires de Madame la duchesse d'Abrantès*, tome 10, Paris, 1835, p. 316

On note cependant une étrangeté dans les écrits de la marquise de Créquy[61] : "*Les Lejeune avaient avancé qu'ils tiraient leur origine de Raoul, sire de Créquy, IIIe du nom, et surnommé* le Jeune *; mais il fut prouvé que ce héros de la croisade était mort en Palestine sans avoir été marié.*[62] *[...] Nos Angevins prétendirent qu'ils devaient être issus d'un certain Raoul de Créquy surnommé* le Jeune*, dont il n'avait pas été fait mention dans les généalogies imprimées de votre maison, parce qu'il était Précepteur de l'ordre du Temple et qu'il n'y avait pas eu de quoi se vanter d'une illustration pareille.*[63]" La contestation de la filiation de Raoul de Créquy pose plusieurs questions :

- Pour l'ensemble des généalogistes, la filiation des sires de Créquy passe par Raoul : affirmer que Raoul est mort sans postérité pose la question de l'identité du père de Baudouin II(I) et des titres prouvant cette contestation.

---

61 "*L'auteur avait destiné ces mémoires, qui forment treize cahiers assez volumineux, à l'intention du jeune Tancrède-Adrien-Raoul de Créquy, son petit-fils, qui mourut longtemps avant son aïeule. C'est à lui qu'elle adressait la parole en les écrivant. [...] Sa correspondance doit avoir été délivrée à feu le baron de Breteuil et elle doit appartenir au jourd'hui à Mme la duchesse de Montmorency, petite fille de M. de Breteuil.*" cité dans : Renée-Charlotte-Victoire de Froul(l)ay, *Souvenirs de la marquise de Créquy*, Paris, 1836, *avis de l'éditeur*.
En amont de ses mémoires, la marquise de Créquy indique "*Il est superflu que je parle ici de la maison de Créquy, puisque sa généalogie se trouve partout, et notamment dans l'Histoire des grands-officiers de la couronne de France; mais voici le tableau filiatif de la descendance de la B[ienheureuse Jeanne]. de Chantal, pour mon petit-fils le Prince de Montlaur.*" :

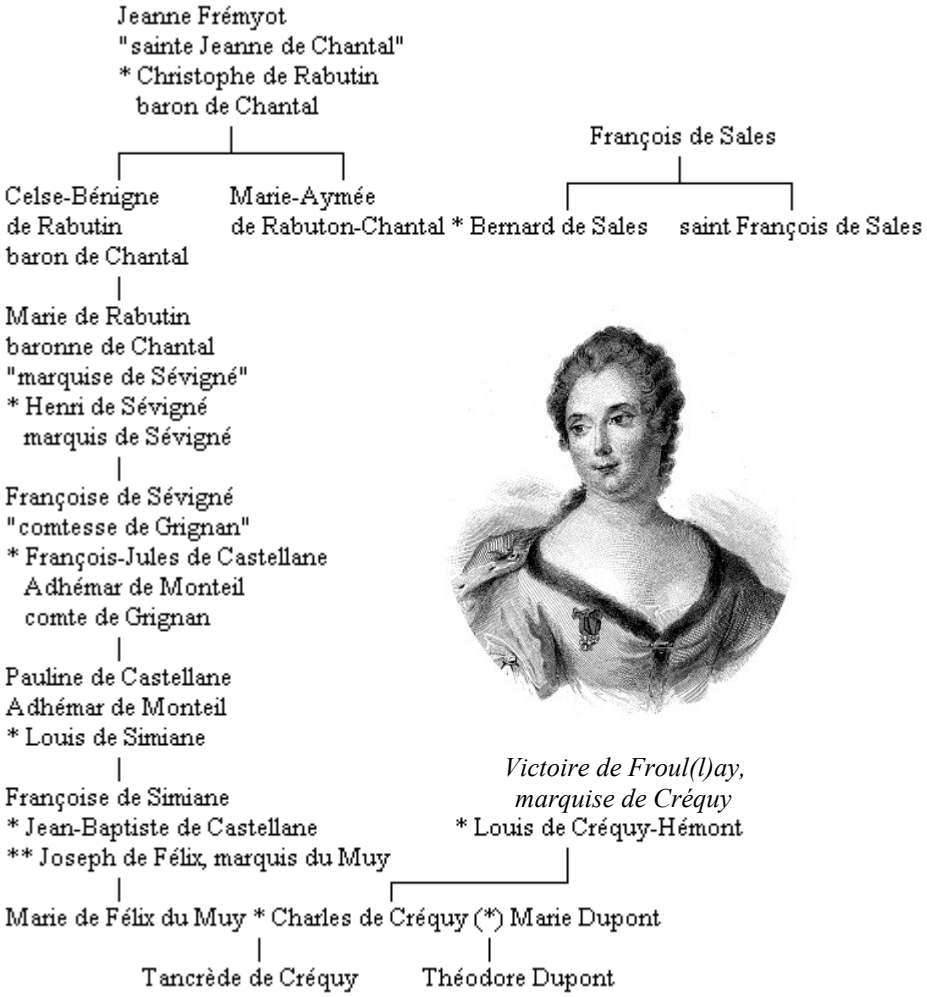

Ce tableau ne manque pas d'être surprenant par les informations qu'il contient. En effet, la mère de Marie de Félix est Louise d'Alsace-Hénin-Liétard (+ 1764) et non (Julie-)Françoise de Simiane (Desbois, # *Créquy & Félix*). Si l'on peut accepter le mariage de (Joseph-)Jean-Baptiste de Castellane avec Julie-Françoise de Simiane, fille de Louis de Simiane et de Françoise-Pauline de Castellane Adhémar de Monteil (Georges

- Les mêmes auteurs n'indiquent qu'un seul Raoul de Créquy dans leurs travaux. Pourquoi alors préciser "*le Jeune*" et "*IIIe du nom*" ?

La réfutation de Raoul de Créquy est un acte politique car, suivant la légende, Raoul de Créquy s'est blessé au combat mais la bataille de Laodicée n'est guère flatteuse pour le roi Charles VII qui manqua d'y être fait prisonnier. Y faire référence serait sans doute une faute de goût ; à cela s'ajoute le profond déclin de l'ordre de Malte à l'époque moderne[64]. La légende de Raoul de Créquy n'intéresse donc en rien les membres de cette famille qui n'ont qu'une vague idée de cette période : "*Raoul de Créquy, surnommé le Jeune, était le frère et le filleul de notre fameux Raoul*[65]*, surnommé le Haut-Baron, et le cinquième fils de Gérald Sire de Créquy et de sa femme Yolande de Hainaut. Il avait suivi son père, son frère et l'Empereur Baudouin, son grand-père, à la première croisade, en 1096.*"[66]

Au XVII° siècle, les filiations des premiers sires de Créquy ne proposent qu'un seul Raoul, hormis la marquise de Créquy. De plus, le *Cabinet 112* indique en marge : "*il n'y a pas de preuves que ce Raoul soit fils de Gérard et père de Baudouin*", bien que tous le situent ainsi. Ces éléments

---

Martin, *Histoire et généalogie de la maison de Castellane*, Lyon, 1989). il ne saurait être question d'accepter une confusion entre Françoise et Julie de Simiane : cette dernière est morte en couches à 24 ans le 09 octobre 1728 (Georges Martin, *Op. cit.*) bien avant la mort de son mari (mort en 1790/2). De plus, une alliance Félix – Simiane n'est indiquée par aucune autre source. Par conséquent, cette filiation ne peut être acceptée et l'on se doit de refuser l'affirmation de la marquise de Créquy selon laquelle : "*Françoise de Simiane [...] laquelle étant veuve de Jean-Baptiste, marquis de Castellane [...] épousa Joseph de Félix*" (*Souvenirs*, tome 1, p. 15).

Marie de Félix est la bru de la marquise de Créquy, comment une telle erreur peut-elle se trouver dans ses lignes ? En réalité, ce que l'on a coutume d'appeler les *Souvenirs de la marquise de Créquy* ne nous sont connus que par l'édition qu'en a réalisé Maurice Causen, comte (?) de Courchamps, qui les a mis en forme et publiés à titre posthume. A ce titre, on remarque dans le même passage une curiosité : la marquise de Créquy dédie "*ces mémoires*" à son petit-fils Tancrède Raoul de Créquy, qui vécut un peu plus d'un an de 1769 à 1770. De plus, la marquise de Créquy débute ses mémoires ainsi : "*Mon cher Enfant, c'est à vous que je destine et que j'ai légué tous les papiers qui se trouveront chez moi, après moi [...] Vous êtes le dernier de votre maison, mon Enfant ; ainsi vous êtes un enfant doublement précieux pour nous. [...] Je vous exhorte encore à réclamer souvent les suffrages et l'intercession de cette Bienheureuse grand'mère.*" (Jeanne Frémyot *sainte Jeanne de Chantal*, fondatrice de l'ordre de la Visitation en 1610, béatifiée en 1751, canonisée le 16 juillet 1767).

Les détails chronologiques de ces *Souvenirs* ne manquent pas de laisser des plus perplexes : la marquise de Créquy semble écrire pour un nourrisson, mais, l'importance du travail donne à penser qu'il s'est poursuivi bien au delà du décès de celui-ci. Mais alors que signifie cette donation de "*tous les papiers*" ? Au ton qu'use la marquise de Créquy, elle paraît sûre que tous les espoirs de la Maison ne reposent que sur les épaules de Tancrède de Créquy. En 1770, sa mère n'est pourtant âgée que de 25 ans, son père de 33 ans : tout espoir d'agrandissement de la famille était-il donc déjà éteint ? Enfin, on note que la marquise de Créquy n'a pas pris en compte la canonisation de Jeanne Frémyot mais seulement sa béatification quand bien même celle-ci intervient avant la naissance de Tancrède de Créquy.

L'ensemble de ces éléments prouve que le véritable auteur de ces lignes ne connaît que trop mal l'entourage familial de la marquise de Créquy et, au moins pour cette partie, Maurice Causen a sûrement romancé les écrits authentiques qu'il avait en main. Une invention totale de cette dédicace à son petit-fils n'est pas à exclure sans qu'il soit possible de déterminer le degré d'authenticité de la restitution qui a été faite de l'ensemble des *Souvenirs* que nous devons nous forcer de considérer comme apocryphes.

62 Renée-Charlotte-Victoire de Froul(l)ay, *Souvenirs de la marquise de Créquy*, Paris, 1836, *avis de l'éditeur*.

63 *Ibid.*, tome 4

64 Ajoutons que depuis le début du 14e siècle, les *Chevaliers du Christ* ne sont guère en vue : valoriser les faits d'armes de l'un des leurs pour la Couronne serait une façon de déjuger Philippe IV "*le Bel*".

65 Comme on peut le constater à diverses reprises, il est ici mentionné plusieurs Raoul différents quand les filiations traditionnelles n'en citent qu'un seul.

66 *Souvenirs*, op. cit, tome 4

La marquise de Créquy confond ici les différents personnages : les empereurs de la Maison de Flandre règnent sur Constantinople au début du XIII° siècle, ils ne sauraient donc être partis aux Croisades plus d'un siècle plus tôt ! De multiples confusions entourent les Créquy des XI° et XII° siècles, on lira avec profit Thomas Delvaux, *La légende de Raoul de Créquy : essai de décryptage généalogique*, Ivry-sur-Seine, octobre 2006.

suffisent à faire comprendre que les auteurs modernes possèdent des éléments qu'ils ne souhaitent pas exploiter[67], n'hésitant pas à camoufler divers titres pour ménager suffisamment de flou dans leurs origines : "*J'ai su que la famille des anciens Séguier, qui n'existe plus, avait détruit le premier acte de ses priviléges, aimant mieux perdre un demi-siècle d'antiquité plutôt que d'avouer qu'elle devait sa noblesse à autre chose qu'à la grâce de Dieu.*"[68] La mode est désormais à l'Antiquité reléguant la période médiévale dans un "âge moyen" ne servant qu'à la justification de titres divers[69].

4. L'importance des Croisades à l'époque moderne

Dans chacune des sources dont il est question ici, dans aucun cas il n'est fait mention du caractère croisé de Raoul de Créquy, pas plus que pour ses parents ; ce silence se constate également dans d'autres lignages. Ainsi, à l'article *Joinville* du père Anselme, les faits d'armes de cette grande famille croisée sont à peine évoqués : "*Jean, sire de Joinville et de Risnel, sénéchal de Champagne, auteur de l'histoire du roi S[aint] Louis, se croisa & accompagna ce prince au voyage de la terre sainte, ayant à sa suite & à sa solde dix chevaliers. Il étoit avec le roi en l'Isle de Chypre en 1248. & gagna tellement ses bonnes graces, que ce prince voulut toûjours l'avoir prés de sa personne, l'employant dans les negociations le plus importantes, & le retenant pour l'un de ses principaux & plus fideles conseillers. Il se signala en Egypte dans quelques combats, où il fut blessé & fait prisonnier. Aprés cinq ans de sejour en la terre-sainte, il revint en France, & se trouva presque toujours à la cour du roi de Navarre comte de Champagne son seigneur. Le roi Philippes* le Hardy *l'établit gouverneur & garde du comté de Champagne en 1283. & en cette qualité il assista aux assises de Champagne en 1296. Il mourut âgé d'environ 90 ans vers 1318 et fut enterré à Joinville.*" Cela ne remet en rien en cause leur participation dans ce conflit mais signifie qu'au XVII° siècle, les Croisades ne sont guère en vogue. La politique européenne impose des concessions : le 1er novembre 1669, Soliman Aga, émissaire du sultan Mehmet IV, est reçu à la Cour de Versailles. L'intérêt pour les conquêtes dans les Etats Latins d'Orient renaît bien plus tard au XIX° siècle, notamment lors de la construction des salles de Croisades à Versailles par Louis-Philippe, ouvertes au public en 1843[70].

La marquise de Créquy cite à ce sujet une conversation qu'elle eut avec Chérin : "*Quand vous lirez les anciens nobiliaires, vous y remarquerez, s'il vous plaît, qu'aucun dignitaire ou chevalier de l'ordre du Temple ne se trouve mentionné dans les filiations généalogiques, d'où l'on pourrait induire que les plus grandes familles de France ne fournissaient jamais personne à la milice du Temple, ce qui serait en opposition complète avec la vérité. Chérin m'a dit que ceci provenait originellement de l'horreur et du mépris qu'on avait eus pour ces moines, et de ce que cette disposition subsistait encore dans toute sa force au commencement du seizième siècle, époque où les anciens généalogistes avaient commencé leurs publications. — Quand on y voit, me disait-il,* il avait eu de sa femme, entre autres enfans*, on peut être assuré qu'il se trouve là quelque Templier qu'on a voulu dissimuler par pudeur et par égard pour sa famille. Raoul de Créquy, surnommé* le Jeune*, était le frère et le filleul de notre fameux Raoul, surnommé* le Haut-Baron*, et le cinquième fils de Gérald Sire de Créquy et de sa femme Yolande de Hainaut. Il avait suivi son père, son frère et l'Empereur Baudouin, son grand-père, à la première croisade, en 1096. Si le père Anselme, auteur si judicieux et si religieusement exact, n'a rien dit de ce jeune Raoul, c'est qu'il ne parle jamais des Templiers. — Je suis tenu, disait-il un jour à mon beau-père, de n'écrire que la vérité, mais non pas obligé de la dire tout entière ; il en résulterait des écritures à ne jamais finir, et j'ai pris mon parti de couper tous les hérétiques et les Templiers au vif des arbres... Indépendamment de la chronique de Ruisseauville et de la chronique Châtelaine, qui nous rapportent les faits et gestes de ce beau Raoul, on a de lui plusieurs titres originaux, et, par exemple, un* Obiit *qu'il a fondé pour un de ses amis dans l'abbaye de Hautkerke, en 1094.*"[71]

---

67 "*Si on y regardait de si près, la fine fleur de la noblesse tomberait dans la roture.*" M. Chérin, *Ridicule*

68 *Souvenirs*, op. cit., tome 4

69 Jacques Heers, *Le Moyen Age, une imposture*, Perrin, Paris, 1999

70 Claire Constans et Philippe Lamarque, *Les Salles des Croisades - Château de Versailles*, Editions du gui, Versailles, 2002.

71 *Souvenirs*, op. cit., tome 4

5. Les premières générations des sires de Créquy

Les origines des Créquy ne sont pas solutionnées par les preuves conservées au département des manuscrits occidentaux de la BNF[72]. En effet, quand bien même Hozier n'a pris en compte qu'une filiation prouvée depuis 1209[73], ses dossiers, comme celui de ses interlocuteurs, fourmillent de renseignements divers et de qualité variables remontant à une époque antérieure : ainsi les alliances des Créquy avec les Saint-Omer à la fin du XII° siècle ne sont contestées par personne. Quelques différences existent entre les auteurs, aussi, Anselme précise dans son introduction à la filiation des sires de Créquy : "*Mais comme ces degrés ont été confondus & transposés, ainsi que le prouvent plusieurs chartes, on se contentera de commencer la Genealogie de cette maison par Ramelin II*".

L'incertitude commence donc dans la définition de notre assurance qui fluctue suivant les généalogistes : à partir de quand peut-on donner du crédit à la filiation établie ? A qui peut-on donner du crédit lorsque les pièces étudiées n'existent plus ? Ces historiens échangent et se copient mais des variations se font jour suivant leurs propres conclusions : quelles sont ces différences et sur lesquelles sont leurs arbitrages ? Peut-on observer une évolution chronologique qui indiquerait une avancée historique ?

Conjoint(s)	***Valle (1623)***	***Cabinet 112 (1641)***	***Dossier bleu 222***	***Anselme (1730)***	***Chronologie***
Ignode de Flandres[74]	Arnolphe		Arnolphe 1er	*Arnoul 1er*[75]	*857 - 897*
Yollette de Clèves (Valle)	Odoacre		Odoacre	*Odoacre*	
Valburge d'Arguens Valberguhe d'Arqueux (Valle)	Arnoulphe		Arnolphe II	*Arnoul II*	*937*
Blanche d'Enguien	Baudouin		Baudouin 1er	*Baudouin 1er*	
Rozette de Beaumont	Baudouin			*Baudouin II*	
Adelle d'Artrelle (Anselme) Adelle d'Arguel (Dossier bleu 222) Adelle d'Arkel (Valle)	Arnolphe		Arnolphe III	*Arnoul III*	
Alix d'Oisy (Anselme, Dossier bleu 222) Colle de Rumigny (Anselme) Anoye d'Avenes (Valle)	Ramelin		Ramelin	Ramelin II	986
Marguerite de Louvain	Baudouin		Baudouin II	Baudouin 1er	1007
Richilde de Saint-Pol	Bouchard			Bouchard	1052
Alix d'Oisy (Cabinet 112, Valle) Colle de Rumigny (Valle)	Ramelin	Ramelin			1040 - 1099
Yoland de Hainaut (Anselme, Cabinet 112, Valle) ? de Hainault (Dossier bleu 222)	Gérard	Gérard	Gérard	Gérard	1096 - 1125
Mahaut de Craon	Raoul	Raoul	Raoul	Raoul	1160 - 1181
Clémence (Anselme) Clémence de Croÿ (Cabinet 112, Dossier bleu 222, Valle)	Baudouin	Baudouin II	Baudouin III	Baudouin II	1182 - 1198

72 Thomas Delvaux, *Petite histoire des Créquy*, www.morinie.com, Ivry-sur-Seine, avril 2007.
73 François Bluche, *Les Honneurs de la Cour*, Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux, Paris, 2000, p. 45
74 La source n'est indiquée que lorsqu'elle est la seule à mentionner le conjoint cité.
75 Anselme indique une partie de sa documentation pour mémoire en précisant qu'il ne lui a pas été possible de la vérifier par actes authentiques, ces informations sont mentionnées ici en italique.

Conjoint(s)	*Valle (1623)*	*Cabinet 112 (1641)*	*Dossier bleu 222*	*Anselme (1730)*	*Chronologie*
Alix de Saint-Omer (Dossier bleu 222, Valle) *Alix de Saint-Omer (Cabinet 112 par rappel de Lambert d'Ardres)*					
Marguerite de Saint-Omer		*Baudouin II (rappel de Lambert d'Ardres)*	Baudouin IV	Baudouin III	1209 - 1237
Alix (Ide) de Picquigny (Anselme) Blanche de Rosny (Cabinet 112, Valle)	Philippe	Philippe		Philippe	1238 - 1255
Ælis d'Heilly et de Rumilly (Anselme) *Ide de Fosseux* (Anselme) *Marthe d'Amiens* (Anselme) Marie d'Amiens (Cabinet 112, Valle) Ide de Fosseux (Cabinet 112, Valle)	Baudouin	Baudouin III		Baudouin IV	1254 - 1270
Marguerite de Beauvais (Anselme, Valle) Isabeau d'Ailly (Cabinet 112, Valle)	Jean II	Jean		Jean 1er	1289 - 1310

L'impression globale nous laisse à penser que l'ensemble des auteurs modernes s'accordent sur la filiation des sires de Créquy à partir du milieu du IX° siècle. De plus, le lent processus permettant l'oubli est ici apparent : les informations sont indiquées puis simplement reprises pour mémoire avant de disparaître si personne ne vient les recueillir[76]. Les différences sont minimes puisque aucune source ne vient ici en contradiction flagrante avec les autres. On observe seulement quelques variantes de détail.

Par ailleurs, il est difficile de vérifier la chronologie ainsi que la véracité des alliances contractées avant le XI° siècle. Le sieur de Valle nous indique pour épouse d'Odoacre de Créquy une Yollette de Clèves, fille de Baudouin, 7e comte de Clèves et de Yollette de Provence, elle-même fille de Louis de Provence ; cependant, l'identité précise de ces personnages n'est pas claire. Il en est de même pour "*Richilde de S[aint] Pol, fille d'Hermez & sœur d'Anselme comtes de S[aint] Pol*" dont on ne connait pas le lien avec Roger, premier comte de Saint-Pol qui soit documenté avec quelque assurance[77].

La première alliance que l'on parvient à identifier facilement est Marguerite de Louvain, fille de Henri 1er, comte de Louvain. Elle initie les alliances des XI° et XII° siècles à partir desquels les mentions concernant les familles alliées sont plus riches et permettent donc tant de mettre au jour les erreurs chronologiques que de corroborer certains mariages[78].

76 Dans le *Cabinet 112*, Hozier cite la "*la cronique de Baudouin d'Ardres*", il s'agit bien sûr de l'*Historia comitum Ghisnensium* de Lambert d'Ardres, chroniqueur du 12e siècle dont le travail a été édité en 1855 par la Société Académique des Antiquaires de la Morinie. Il est probable que Duchesne, parle de cette même source médiévale en "*revoyant un manuscrit que j'ay des comtes de Guines, duquel l'autheur vivoit l'an 1200*" (Cabinet 112, f° 187)

77 Jean-François Nieus, *Un pouvoir comtal entre Flandre et France*, De Boeck, Bruxelles, 2005, pp. 142-143

78 Thomas Delvaux, *Le sang des Saint-Omer des croisades à la quenouille en Artois, Flandre, Normandie, Angleterre et dans les Etats Latins d'Orient*, Tatinghem, 2007, pp. 17 et suivantes

La généalogie moderne a bien mauvaise presse. De l'avis de nombreux historiens, le "*Grand Siècle*" est l'âge d'or des faussaires où la plupart des lignages passent commande de filiations grotesques sans prendre soin d'en asssurer la moindre vraisemblance. Cette période prend place dans l'historiographie généalogique entre l'Antiquité et le Moyen Age où les trop rares mentions sont difficilement vérifiables et l'ère contemporaine où une meilleure documentation couplée à l'aide de sciences auxiliaires telle la recherche ADN[79] permettent d'avoir de toutes relatives certitudes. Pourtant, les généalogistes du XVII° siècle ont-ils à rougir devant certains documents médiévaux[80] ? Au contraire des historiens médiévaux et contemporains, les modernes gardent le sens de l'autodérision et de la critique, de l'avis de Samuel Johnson (1709-1784) : "*Beaucoup d'arbres généalogiques ont commencé par être greffés.*" Cette justesse de vue permet de comprendre qu'ils ne sont en aucun cas dupes des erreurs subsistantes.

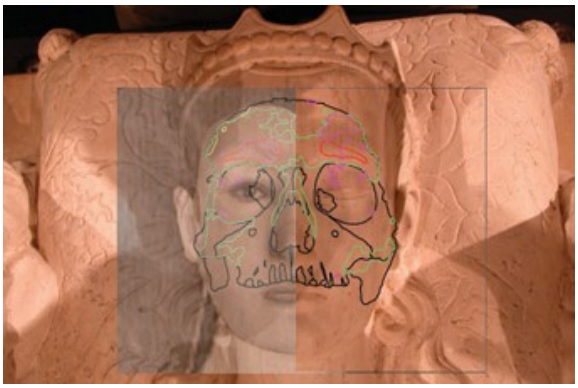

Reconstitution du visage d'Agnès Sorel superposé aux restes de son crâne et de son gisant.
Crédits : dessin-modèle et photo par Philippe Charlier/CHRU de Lille - 2005.

La méthode historique est à bien des égards identique à celle que nous pouvons connaître mais les objectifs de la recherche généalogique sont très différents. La généalogie est devenue un loisir[81] : il n'est plus guère question aujourd'hui de soutenir par ce moyen un droit ou une prérogative mais de dresser la "*liste des ascendants de quelqu'un, à partir d'un lointain ancêtre qui ne se souciait guère en son temps d'établir la sienne.*"[82]

Bibliographie :

1. Roger Berger, *Lambert d'Ardres et la famille de Fiennes*, Société Académique des Antiquaires de la Morinie, bulletin 22, Saint-Omer, juin 1975, pp. 315-330
2. John Bellamy, *Robin Hood : An Historical Enquiry*, Bloomington, Indiana UP, 1984
3. François Bluche, *Les Honneurs de la Cour*, Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux, Paris 2000
4. Germain Butaud & Valérie Piétri, *Les enjeux de la généalogie (XII°-XVIII° siècle), pouvoir et identité*, Autrement, Paris, 2006
5. François Caron & Thomas Delvaux, *Du Vieux-Marché à Saint-Pétersbourg, histoire généalogique de la Maison de Sainte-Aldegonde*, à paraître
6. François Caron, *Un créquier dans une église du Ponthieu*, www.morinie.com, février 2007
7. Françoise Chandernagor, *La chambre*, Gallimard, Paris, 2003
8. Claire Constans et Philippe Lamarque, *Les Salles des Croisades - Château de Versailles*, Editions du gui, Versailles, 2002
9. Gatien de Courlitz de Sandras, *Mémoires de monsieur d'Artagnan*, Mercure de France, Le temps retrouvé, Paris, 1987

79 Les restes d'Agnès Sorel ont été analysés du 28 septembre 2004 au 02 avril 2005 sous la direction du docteur Philippe Charlier, responsable des études anthropologiques et paléopathologiques au CHRU de Lille. Le visage fut reconstitué par Jean-Noël Vignal, docteur en anthropologie légale et en paléopathologie à l'Institut de Recherche Criminelle de la Gendarmerie Nationale.

80 Thomas Delvaux, *Une énigme généalogique : l'origine des Bournonville*, à paraître

81 Ministère de la culture et de la communication, Délégation au développement et aux affaires internationales, Département des études, de la prospective et des statistiques, *Aperçu des usages d'internet par les généalogistes*, Paris, mai 2007, document de travail n° 1272.

82 Ambrose Bierce, *Le dictionnaire du Diable*, Rivages, Paris, 1989

10. Philippe Delorme, *L'affaire Louis XVII*, Tallandier, Paris, 1995
11. Philippe Delorme, *Louis XVII, la vérité*, Pygmalion, Paris, 2000
12. Thomas Delvaux, *Essai sur une filiation septentrionale : les Berghes-Saint-Winocq et la Maison d'Ardres du X° au XX° siècle*, à paraître
13. Thomas Delvaux, *La légende de Raoul de Créquy : essai de décryptage généalogique*, Ivry-sur-Seine, octobre 2006
14. Thomas Delvaux, *La stratégie matrimoniale des familles ayant accédé à la pairie (1498-1791)*, mémoire de DEA, université d'Artois, 2001-2002
15. Thomas Delvaux, *Le sang des Saint-Omer des croisades à la quenouille en Artois, Flandre, Normandie, Angleterre et dans les Etats Latins d'Orient*, Tatinghem, 2007
16. Thomas Delvaux, *Petite histoire des Créquy*, www.morinie.com, Ivry-sur-Seine, avril 2007
17. Thomas Delvaux, *Une énigme généalogique : l'origine des Bournonville*, à paraître
18. Thomas Delvaux, *Une guerre diplomatique au nord de la France*, www.morinie.com, L'Oreiller du Roy, n°1, juin 2008, pp. 3-10
19. André Duchesne, *Histoire généalogique des Maisons de Guines, d'Ardres, de Gand et de Coucy*, Paris, 1631
20. François Formel, *le souci généalogique chez Saint-Simon*, Paris, 1983
21. Renée-Charlotte-Victoire de Froul(l)ay, *Souvenirs de la marquise de Créquy*, Paris, 1836
22. François-Louis Ganshof, *Etude sur les ministeriales en Flandre et en Lotharingie*, Bruxelles, 1926
23. Philippe de Ghellinck Vaernewyck, *Du danger d'être faussaire au XVII° siècle ou l'exécution de Jean de Launay à Tournai*, dans les *publications extraordinaires de la société royale d'histoire et d'archéologie de Tournai*, Tournai, 1984
24. Pierre (de) Guibours "*le père Anselme (de Sainte-Marie)*", *Histoire généalogique et chronologique de la Maison royale de France, des pairs, grands officiers de la Couronne et de la Maison du Roy, et des anciens Barons du Royaume ; avec les qualitez, l'Origine, le Progrès et les Armes de leurs Familles : Ensemble les statuts et le Catalogue des Chevaliers, Commandeurs, et Officiers de l'Ordre du St-Esprit*, Paris, 1726, 3e édition
25. Jacques Heers, *Le Moyen Age, une imposture*, Perrin, Paris, 1999
26. Louis d'Izarny-Gargas, Jean-Jacques Lartigue, Jean de Vaulchier, *Nouveau Nobiliaire de France*, Mémoire & Documents, Versailles, 1997
27. Francis Lacassin, *Passagers clandestins*, Paris, 1979
28. Christophe Levantal, *Ducs et pairs et duchés-pairies laïques à l'époque moderne (1519 – 1790)*, Paris, 1996
29. Georges Martin, *Histoire et généalogie de la maison de Castellane*, Lyon, 1989
30. Georges Martin, *Histoire et généalogie de la Maison de Croÿ*, Lyon, 2001
31. Geneviève Maze-Sencier, *Dictionnaire des maréchaux de France du Moyen Age à nos jours*, Perrin, Paris, 2000
32. Michel Nassiet, *Parenté, noblesse et états dynastiques*, EHESS, Paris, 2000
33. Jean-François Nieus, *Un pouvoir comtal entre Flandre et France*, De Boeck, Bruxelles, 2005
34. Laure Permon, *Mémoires de Madame la duchesse d'Abrantès*, tome 10, Paris, 1835
35. Michel Sémentéry, *Les présidents de la république française et leur famille*, Editions Christian, Paris, 1982
36. Alain Texier, *Qu'est que la noblesse ?*, Tallandier, Paris, 1988 (éd. 1995/2000)
37. Alfred de Vigny, *Mémoires inédits*, Gallimard, Paris, 1958
38. Raoul de Warren, *Les pairs de France sous l'Ancien Régime*, l'Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux, Paris, 1998.

La parentèle des Créquy du XIII° au XVII° siècle

Guillaume III de Saint-Omer
* Ide d'Avesnes
|
Béatrix 1e de Saint-Omer
* Philippe d'Aire
|
Ermentrude d'Aire
Jean III de Haverskerque
|
Gilles de Haverskerque
|
Philippe de Haverskerque
|
Jean IV de Haverskerque
|
Jeanne de Haverskerque
* Jean de Créquy

Jeanne de Coucy
* Jean de Béthune
|
Jeanne de Béthune
* Jean de Roye
|
Jeanne de Roye
* Jean de Créquy

Alphonse II d'Aragon
|
Alphonse II de Provence
|
Gersende de Provence
* Guillaume de Béarn
|
Gaston de Béarn
|
Marguerite de Béarn
* Roger-Bernard III de Foix
|
Constance de Foix
* Jean de Lévis-Mirepoix
|
Isabelle de Lévis
* Bertrand de la Tour
|
Guy de la Tour
|
Bertrand de la Tour
* Marie, comtesse d'Auvergne
et de Boulogne
|
Bertrand de la Tour d'Auvergne
|
Louise de la Tour d'Auvergne
* Jean de Créquy

Robert 1er de Dreux
|
Isabelle de Dreux
* Gaucher V de Châtillon
|
Hugues de Châtillon
|
Gaucher de Châtillon
* Marie de Coucy
|
Marie de Châtillon
* Jean de Craon

Marguerite de Craon
* Jean de Croÿ
|
Jacqueline de Croÿ
* Antoine de Rubempré
|
Jean de Rubempré
* Catherine de Bernieulles
|
Françoise de Rubempré
* Jean de Créquy

Jean de Craon
|
Jacques de Craon
|
Jeanne de Craon
* Jean de Soissons
|
Jean de Soissons
* Barbe de Châtillon
|
Jossine de Soissons
* Jean de Créquy

Jean 1er de Rohan
|
Edouard de Rohan
* Marguerite de Chateaubriand
|
Louise de Rohan
* Jean de Rostrenen
|
Béatrice de Rostrenen
* Jean V d'Acigné
|
Jean VI d'Acigné
|
Marie d'Acigné
* Jean de Créquy

Chevalier du Roy

Autour de l'expression "l'oreiller du roi de France" employée en parlant de l'ancienne ville de Thérouanne.

- 1ère partie : Hesdin, la sœur en destruction -

par
Matthieu FONTAINE

La grande histoire fourmille de mythes et de mots attribués, dont la véracité est moins importante que la signification symbolique. Les villes elles aussi ont leurs légendes propres, et Jean-Pierre Bardet peut constater au début de son histoire de Rouen à la période moderne, que : "*Les auteurs des vieilles histoires urbaines, ces* "antiquitez" *et autres* "singularitez" *obéissaient à une conception apologétique dont ils trouvaient le fondement dans l'ancienneté et dans la grandeur des* "bonnes villes" *qu'ils décrivaient. Pour établir l'origine fabuleuse des cités, ils n'hésitaient pas à se référer aux légendes les plus flatteuses et à conforter leurs illustrations par de longues dissertations toponymiques. C'était la loi du genre*[1]".

Les villes de Thérouanne et de Hesdin, au destin lié par la destruction, n'échappent pas à la règle. Toutes deux détruites sur ordre de l'Empereur Charles-Quint après leur prise, respectivement les 20 juin et 18 juillet 1553, elles eurent une postérité différente : Si un nouvel Hesdin fut construit, à six kilomètres en aval de la Canche, Thérouanne ne s'est jamais relevée.

Avant d'aborder le cas de la ville de Thérouanne et plus particulièrement de l'expression "l'oreiller du roi de France" qui lui est attribuée, il nous paraît utile d'aborder dans ses grands traits l'histoire légendaire de sa sœur de destruction, Hesdin. Celle-ci tourne autour de trois points :

La tradition rapporte qu'Hélène, épouse de Constance-Chlore, gouverneur général des Gaules, et mère de l'Empereur Constantin, ayant été répudiée, se retira sur les bords de la Canche où elle fit bâtir un château sur l'emplacement de la ville. Plus tard, Hesdin aurait été le théâtre des noces d'un grand seigneur de l'armée de Claudion le Chevelu qu'on dit ailleurs être son frère, dont l'armée aurait été taillée en pièce par le général romain Aetius[2].

---

[1] *Rouen aux XVIIe et XVIIIe siècles. Les mutations d'un espace social*. Paris : CDU et CEDES réunis, 1983. 421+ 197 pages. Page 17.

[2] Rapporté par les premiers ouvrages consacrés à l'histoire du Vieil-Hesdin : Mondelot S. (principal du collège d'Hesdin). *Le vieil et le nouvel Hesdin, histoire de ces deux villes*. Abbeville : Imprimerie de H. Devérité, 1823. 114 pages. Essai Historique sur le Vieil-Hesdin, pp. 1 à 12 ; Fromentin (l'abbé). *Hesdin, étude historique (293-1865)*. Arras, 1865 ; Danvin. *Vissicitudes, heur et malheur du Vieil-Hesdin*. St-Pol, 1866 ; Lion. *Vieil-Hesdin*, 2e édition, 1860 ; Houzel. *Recherches historiques sur le vieil et le nouvel Hesdin*. Paris : Impr. Tolmer et Isidor Joseph, 1877. 261 pages ; Lion. *Description de la ville de Vieil-Hesdin*. Amiens, 1905. 35 p. ; Lion. *Le parc de l'ancienne ville d'Hesdin*. Amiens, 1906. 20 p. *;* Fonvielle. *La seigneurie et la ville d'Hesdin le vieux depuis le XIIe siècle jusqu'à sa destruction*. Thèse de droit, Lille, 1938. 277 pages ; Lestocquoy (Mgr). « Les origines d'Hesdin le vieux », *Revue du Nord, 1949, n° 126*. 13 pages ; (Meunier (l'abbé P.), curé de Marconne. *Marconne, Ste-Austreberthe, Notre-Dame des affligés. Notice historique*. Abbeville-Montreuil : Imprimerie A. Retaux, 1885. 238 p.) *;* Pensionnat Ste-Austreberthe. *Promenade de Montreuil à Vieil-Hesdin par Auchy-lès-Hesdin et le Parcq. Mardi 14 juillet 1891*. Montreuil : Imprimerie veuve Maillard-Didier. 12 p. Cadre de l'excursion annuelle du collège de Montreuil. L'abbé Meunier sert de guide pour les ruines du château & Camille Enlart, villes mortes du Moyen-Age, dont Hesdin. Voir aussi les articles parus dans les Bulletins historiques de la Société des Antiquaires de la Morinie, à St-Omer : (« Vicus Helena de Sidoine Appollinaire ». A. de Beaulaincourt. BT4, pp. 380 à 395) ; « Histoire des Clarisses de Vieil-Hesdin » de l'abbé Fromentin. BT7, pp. 626-627 ; « Documents inédits sur la prise du Vieil-Hesdin en 1552 », de la Fons-Mélicocq. BT2, pp. 601 à 604 ; « Sceau trouvé dans les ruines du château du Vieil-Hesdin », J. Lion. BT5, pp. 454-455 ; « Les ruines », Justin de Pas. BT11, p. 566 « Excursion archéologique

Le château et le parc viennent tout de suite après Hélène et Claudion le chevelu dans la geste légendaire. Ce parc, d'une centaine d'hectares, qui correspond au village actuel du Parcq, et dont il ne reste plus rien après 1553 est unique dans l'Europe septentrionale médiévale. Créé par le comte Robert II d'Artois à son retour de croisade, il bénéficie des connaissances rapportées par Robert, qui fut régent de Sicile et qui en rapporta les connaissances technologiques, notamment en matière d'hydraulique. Pillé et réaménagé à de nombreuses reprises, il fut le théâtre du premier labyrinthe de verdure attesté[3]. Les ducs de Bourgogne, et notamment Philippe le Bon, en firent un haut lieu de la scène politique internationale, vitrine du puissant état bourguignon dans le cadre de négociations diplomatiques et commerciales[4].

Le troisième et dernier acte consistant en la prise de la ville et sa destruction par Emmanuel Philibert de Savoye.

Lorsqu'en 1811 on demande aux maires du Parcq et du Vieil-Hesdin de désigner les édifices remarquables de leur commune, ils ont cette réponse :

---

du 6 juin 1905. Hesdin et environs. [Ruisseauville, Tramecourt, Azincourt, Hesdin]. Le laps de temps restant libre dans l'après midi a été consacré à une visite à Vieil-Hesdin, où quelques ruines attestent seules la mémoire de la ville qui fut florissante comme Thérouanne, et, comme Thérouanne, détruite par Charles-Quint en 1553, après avoir subi les vicissitudes de sièges nombreux. L'on découvre, au milieu de la végétation, des pans de murs et débris de tours, ainsi que les fossés profonds qui entouraient l'enceinte, et, dans la partie nordn les ruines informes, mais encore imposantes de l'important château des ducs de Bourgogne » ; « Lamentation du chasteau de Hesdin » (Extrait du ms de Jehan de Haffreinghes. L'auteur de la poésie est dit être Nicaise Ladan, surnommé Grenade, né à Arras, roi d'armes de l'empereur Charles-Quint) , Liot de Nortbécourt. BT2, pp. 515 à 527 ; « Chronique de Jacques Genelle. XVIIe siècle. Extraits concernant Hesdin ». BT5, pp. 40-49. Ces auteurs de la « première vague » d'écriture de l'histoire des lieux ne se font parfois pas de cadeaux entr'eux, ainsi Jules Houzel paraît plutôt fâché avec l'abbé Fromentin : « *homme étranger à notre localité et n'ayant aucunes relations sérieuses avec ses habitants* », qui a mal rempli sa fonction d'historien « *en faisant de son ouvrage plutôt un roman qu'une relation impartiale et dont le seul mérite est d'avoir fait connaître certains parchemins qui se trouvaient en possession de M. Dovergne (chez lequel il a reçu l'hospitalité pendant quelques jours seulement)* ». Les sources de ces auteurs, à commencer par le premier dans l'ordre chronologique, Mondelot, consistent dans *Les chroniques et annales de Flandres, contenantes les heroicques et tres victorieux exploits des Forestiers, et Comtes de Flandres, et les singularitez et choses memorables advenuës audict Flandres, depuis l'an de NSJC VIc et XX iusques à l'an MCCCCLXXVI*, de Pierre d'Oudegherst. Anvers : Plantin, 1571. la classique *Histoire des Morins* de Malbrancque, et les histoires d'Artois concurrentes de dom Devienne et du chanoine Hennebert.

[3] Sur le sujet, voir Marguerite Charageat. « Les jardins d'Hesdin au Moyen-Age, leur influence dans l'oeuvre de quelques miniaturistes des ducs de Bourgogne ». *Bulletin de la Commission des Monuments Historiques du Pas-de-Calais*, tome VII, 1956, pp. 581-582. (Voir aussi son *Art des Jardins*, et « Le parc d'Hesdin, création monumentale du XIIIe siècle », *Bulletin de la Société de l'histoire de l'art français*, 1950, pp. 94-106) ; les travaux de Anne van Buren-Hagopian : *Reality and literary romance in the Park of Hesdin* tiré à part de *Medieval gardens*, Dumbarton Oaks, research library and collection, 1986, p. 117-134, *Liber amicorum. Etudes historiques offertes à Pierre Bougard*. Mémoires de la commission départementale d'histoire et d'archéologie du Pas-de-Calais, tome XXV. Revue du Nord, hors série, collection Histoire, n° 3. Arras, 1987. Pages 115 à 122 : « La roulotte de Philippe le Bon », *Un jardin d'amour de Philippe le Bon au parc de Hesdin. Le rôle de van Eyck dans une commande ducale* tiré à part de la Revue du Louvre et des musées de France, juin 1985, n° 3, pages 185-192 ; Michel Brunet, « Le parc d'attraction des ducs de Bourgogne à Hesdin », *Gazette des Beaux-Arts*, tome 73, 1971, pages 331 à 342 ; Danielle Queruel, « Le jardin d'Hesdin et les jardins de la cour de Bourgogne », pour le colloque « Le jardin médiéval », in *Les cahiers de l'abbaye de St-Arnoult* (mai-septembre 1988), n°3, 1990, pp. 104-117 ; Pierre Louis Cusenier. « Le parc des comtes d'Artois à Vieil-Hesdin : essai de reconstitution du site », in *Le jardin dans les anciens Pays-Bas*, études réunies par Laurence Baudoux-Rousseau et Charles Giry-Deloison (Journées d'étude à l'Université d'Artois, les 26 et 27 octobre 2000). Artois : APU, 2002. Pages 71-86. A noter aussi les travaux d'un chercheur associé à l'Université de Lille I, François Duceppe-Lamarre, qui a entrepris des recherches et publié sur le sujet (domaines de recherche : Etude des interactions homme/milieu sous l'angle de la composante animale dans le temps long à partie d'une démarche d'archéologie du paysage. Développement méthodologique d'une archéologie appliquée aux milieux forestiers et humides à partir des interfaces nature/société).

[4] Les études consacrées aux ducs de Bourgogne et à leurs Etats évoquent Hesdin à de nombreuses reprises, on ne citera, à titre d'exemple, que *Le banquet du faisan. 1454 : l'occident face au défi de l'Empire Ottoman*, communications données à l'occasion du colloque sur le banquet du faisan, tenu à l'Hospice Comtesse de Lille et à l'Université d'Artois du 21 au 24 juin 1995, réunies par Denis Clauzel et Marie-Thérèse Caron, et *Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne. Une femme de pouvoir au XVe siècle*, de Monique Sommé (Lille : Presses Universitaires du Septentrion, 1998. 575 pages.)

"*Il n'existe rien de remarquable dans les edifices public de cette commune, si on excepte la voute du coeur de l'eglise qui est un morceau rare de l'architecture pour une commune rurale. Le parcq renferme dans ses murs le debris d'un vieux chateau q'une Helene qu'on croit etre femme de l'empereur Constantin le grand qu'il repudia, avait fait batir vers l'an 282 ou elle avait fait placer a la principal tour du chateau sur une lame de cuivre doré ces mots vicus helenee ; Claudion le Chevelu ÿ celebra la noce de son frère vers 440, et Aecius, commandant les troupe romaine tomba sur lui a l'improviste, tailla son armé en piece, et ruina le chateau.*
Baudouin conte de Flandre, dit le Bras de Fer restaura le chateau et fit entourer le parc d'une muraille, et fit placer vers le milieu du Parcq une espece de tour avec un escalier tournant pour y monter ou huit chemins tirré au cordeau venaient ÿ aboutir, on croit que la mote qui ce trouvait sur la place du parc était cette tour ou il ÿ a envirron 30 ans que les habitans enleverent les pierres de fondation ; on a remarquer que les princes faisait un grand usage de la chasse car on trouva il ÿ a envirron 60 ans au vieu chateau dans un espece de puit a la profondeur de trois metre une grande quantité de cornes de cerfs.
Et fut enfin detruit en 1547 (sic) *par Charle le quint* [5]". (Bouquillion, maire du Parcq).

"*Onts voie encorre plusieurs mures d'une forte epesseur et plusieurs cave du tams de la ville d'Hesdin ont remarque avec es[----] le contenues du chateaux les gros mures qu'il existes encore, et les souterains ont ÿ voit encore les fossés qui fermoit la ville.*
La moitier d'un couvent de fille avec leur eglise a ete debatis [pendant la révolution][6]". (La réponse de la commune de Vieil-Hesdin n'est pas signée)

Les morts d'Azincourt inhumés dans l'église des Cordeliers de l'ancien Hesdin ne font pas partie d'une mémoire collective où les fantômes de la puissance perdue prennent la forme des souterrains :

"*1415 Ceci est tiré d'un ancien livre escrit à la main, qui est au palais à Bruxelles soubs lhorloge en la bibliotheque des sieurs de Brabant. (...) Cy apres sensieuvent les noms des seigneurs, qui furent occis en la bataille d'Asincourt, lesquelz furent enterrez en l'eglise des cordeliers a Hesdin.*
Premierement gist au cuer d'icelle eglise devant le grant autel, monseigneur Charles de Labreth, connestable de France.
Item apres du grant autel sont les entrailles du duc d'Alenchon.
Item aupres dudit connestable gist monseigneur Amaury de Cran.
Item entre la chappelle de sains, et le grant autel au senestre lez, gist monseigneur Jehan de Montenay, item monseigneur Colart de Fosseuz et monseigneur Phelippe son frere, gisent devant la tombe de Crequy.
Item, monseigneur de Gayencelles gist au cuer, aveuc monseigneur de Montenay, tous deux nommez Jehan.
Item monseigneur Jehan de Beaumont, gist devant la chappelle nre dame.
Item monseigneur de Coulonches dit baron, gist devant icelle chappelle.
Item monseigneur Gallois d'Arsy, seigneur de Sarquegny, et Robert le Sauvage escuier de monseigneur d'Alenchon, gisent devant le crucefix.
Item monseigneur d'O, gist assez pres de la chappelle nre dame.
Item deux seigneurs dont nous ne scavons les noms gisent devant le benoittier de la nef. Dieu a eulz tous soit misericors. Amen[7]".

Des origines mythologiques traditionnelles, une construction humaine – le parc – unique en son genre sous nos latitudes et propre à frapper l'imaginaire, une destruction brutale. Telle se présente la trilogie formant la moelle de l'histoire légendaire de Hesdin. Qu'en est-il de celle que l'on a nommé l'oreiller du Roi ?

[5] A.D. Pas-de-Calais, M1170, Questionnaire impérial de 1811, Arrondissement de St-Pol.
[6] Idem.
[7] B.M. Besançon, collection Chifflet, ma 64, copie in A.D. Pas-de-Calais, 1J1106. Don Gérard Bacquet, 26 juillet 1978.

Difficile derrière une végétation dense de distinguer les pierres blanches de ce qui fut le fier château d'Hesdin
(Photo © MF, 10 mars 2005)